

L'ESPAGNE NOUVELLE

BULLETIN POLITIQUE

INTÉRIEUR

Tout l'intérêt est concentré aujourd'hui dans les explications données hier au Congrès des députés par le maréchal Serrano.

Nos lecteurs trouveront plus loin les détails de cette séance intéressante. La représentation nationale ayant donné au général en chef de l'armée du Nord un bill approuvant sans réserve sa conduite à propos de la convention d'Amoravieta, le maréchal a prêté serment hier soir en qualité de président du Conseil des ministres.

Les Cortès vont activer maintenant la discussion du projet d'adresse en réponse au discours de la Couronne, afin de s'occuper exclusivement des budgets et des autres projets présentés par l'ex-ministre des finances, M. Camacho. La question financière est sans contredit la plus importante, et le gouvernement a tenté de régulariser la situation sous ce rapport, et d'avoir les moyens légaux de se procurer les ressources nécessaires pour faire face aux obligations pendants.

Nous résumons plus loin les dernières nouvelles de l'insurrection carliste en faisant observer à nos lecteurs que, en dehors de télégrammes officiels, nous publions, sans en garantir la complète exactitude, les nouvelles que publient à ce sujet les journaux indépendants. Nous croyons devoir insister sur cette observation.

LES SOLDATS MENDIANTS.

A Rome, on distribuait des terres aux défenseurs de la patrie.

A Madrid, on ne leur accorde pas même une pension. Il est assez commun de voir des soldats mutilés tendre la main, implorer dans la rue la pitié des passants.

Ce spectacle remplit l'âme de tristesse.

Quoi! voici des hommes jeunes, forts, que vous enlevez à leur famille pour les jeter sur les champs de bataille. Ils marchent à l'ennemi d'un pas ferme, combattent avec courage pour une cause qui souvent leur est inconnue. Ils ont laissé là-bas, au village, de vieux parents qu'ils soutenaient et qui pleurent, une fiancée qui veille, l'espérance au cœur. En avant! ils oublient tout pour faire leur devoir. En avant! ils se précipitent dans la mêlée, sous une pluie de fer. En avant! le drapeau flotte et l'Espagne est menacée!

Soudain, un obus siffle, éclate, et le brave soldat, les cuisses fracassées, tombe, baigné dans son sang. On le relève, on le transporte à l'hôpital, les médecins lui découpent les chairs et lui sciennent les os. Puis, quand les plaies sont fermées, que deux morceaux de bois ont remplacé ses jambes, on dit à cet homme: «Va, gagne ta vie, tu ne peux plus nous être utile.»

Et s'il a perdu bras et jambes, qu'il ne puis-

se, par conséquent, ni marcher ni tendre la sébile, il faudra donc qu'il crève comme un chien abandonné dans le désert?

Que penseriez-vous d'une mère qui repousserait son fils parce qu'après avoir pris des infirmités en travaillant pour elle, il serait incapable désormais de lui rendre des services? Vous ne trouveriez pas dans votre indignation de termes assez vifs pour flétrir cette femme sans entrailles et sans cœur. Vous la maudiriez, et vous feriez bien.

La patrie est la mère commune. Elle doit la protection et le pain à tous ses enfants. Lorsque l'un d'eux, après lui avoir donné son sang et les meilleures années de sa jeunesse, est mis par ses blessures dans l'impossibilité de subvenir à sa propre subsistance, elle doit le recueillir et le placer jusqu'à sa dernière heure à l'abri du besoin.

C'est au nom de la justice que je réclame une pension ou un asile pour ces malheureux qu'un coup de canon ou de sabre a privés de leurs membres. Qu'on ne les voie plus se traîner sur une béquille et demander l'aumône. Qu'ils passent dans la rue, la tête haute, fiers de leurs blessures, ces nobles débris de la guerre, et que chacun, en les saluant avec respect, puisse dire aux étrangers: «L'Espagne est reconnaissante envers ses vaillants défenseurs.»

P.-L. IMBERT.

CORTÈS

CONGRES DES DEPUTES.

PRÉSIDENCE DE M. RIOS ROSAS.

M. le président pas interim du CONSEIL DES MINISTRES: Le gouvernement de S. M. tient la parole qu'il donna à la Chambre ses jours derniers. Il pria, messieurs les députés, de ne point exiger de lui des explications relativement à l'affaire qu'occupait si vivement l'attention publique, car il manquait des pièces nécessaires pour former son jugement. Le gouvernement s'applaudit de sa réserve. Les doutes qu'avait pu faire naître dans son esprit la lecture de la convention d'Amoravieta, se sont évanouis grâce aux éclaircissements fournis par le général en chef, mandé à Madrid. (M. le duc de la Torre demande la parole). Après avoir entendu les raisons du général en chef, le gouvernement a approuvé sa conduite, et accepte, par conséquent, toute la responsabilité de l'amnistie d'Amoravieta.

Mr. le duc de la Torre: Messieurs les députés, je viens remplir un devoir sacré en donnant à la représentation nationale toutes les explications qu'elle exigera. J'ai su, prêt à rendre compte de mes actes comme général en chef dans les provinces du Nord. Quel que soit le jugement de la Chambre, je le respecterai, car j'ai la conscience d'avoir rempli mon devoir, et j'ajouterai même, d'avoir grandement servi mon pays.

En arrivant à Elorrio, dit-il, j'allai loger chez M. Urquiza, ex-député foral du pays, et, connaissant ses opinions carlistes, je lui dis: «Il est impossible que la vue de vos campagnes ravagées,

de vos propriétés détruites, ne vous désolent point. Votre frère est un des membres du comité de guerre; veuillez lui faire comprendre que je viens en ami, et que je désire m'entendre avec lui pour rendre la tranquillité à cette belle province. S'il avait une probabilité, même lointaine, que le carlisme pût triompher, fût-ce au prix d'énormes sacrifices, je comprendrais votre tenacité, mais vous serez vaincus et votre pays sera ruiné après une guerre civile plus ou moins longue, etc., etc.

M. Urquiza, se laissant convaincre par les raisons du général, promit de s'aboucher avec son frère; pendant ce temps-là, les opérations suivirent leur cours. La victoire d'Onate et la reddition des bandes de Garzuzcoa achevèrent de vaincre l'obstination du Comité de la guerre; il se présenta le surlendemain à Durango pour jeter les bases de la convention.

Le traité conclu et signé, le général se transporta à Bilbao, où il le mit à la poste sans en communiquer la teneur à personne; il voulait attendre la ratification du gouvernement.

Comment pouvais-je soupçonner que je manquais à la souveraineté de la Chambre, que je violais la Constitution? Si je m'en étais douté, peut-être n'eussais-je point fait ce que j'ai fait. Je ne recule jamais devant aucune responsabilité; je ne me souviens point d'avoir jamais fait retomber sur personne la faute de mes actions.

Je ne dis rien ni aux généraux sous mes ordres, ni à l'auditeur de l'armée, personne compétente en la matière, ni même aux autorités. J'envoyai copie du document au cabinet; malheureusement il ne lui est arrivé qu'aujourd'hui.

Après une distribution d'éloges mérités aux chefs, aux soldats et aux volontaires navarrais, l'orateur entre dans l'examen de la convention qui a soulevé tant d'amères critiques de la part de la presse démocratique.

J'ai en main ce fameux document, poursuit le général; il a été rédigé, pour ainsi dire, au milieu du combat et lors que j'apprenais la désolante nouvelle de la chute du ministère, vingt jours après l'ouverture des Chambres.

Voici la teneur de ce document:

«Dans une conférence avec MM. Faustos de Urquiza, D. Jean E. de Urue, représentants de M. Antoine Arguinzoniz, membre de la Députation de la guerre de la Seigneurie de Biscaye.»

La première critique porte sur le titre. J'ai mis par moi de *Députation de la guerre*. J'aurais pu exiger qu'il fut ajouté: *Députation d'ile de la guerre*, mais je n'y pensai nullement; d'ailleurs, du moment où elle acceptait l'amnistie, cette Députation était légale. De mon côté, j'avais ajouté: *Députation carliste*, mais ces messieurs m'en prièrent d'effacer ce qualificatif, et cela me fit plaisir, je l'avoue.

L'article Ier dit: Je pardonne à tous les insurgés de la Biscaye. Quiconque se rendra, pourra rentrer librement dans ses foyers.

Article 2° Sont compris dans la présente amnistie les membres de la Députation de la guerre, leurs employés et toute autre personne ayant exercé une charge quelconque et contribué à l'insurrection du pays.

Si j'eusse reconnu la légitimité de cette Députation, aurais-je pardonné? Elle-même eût-elle accepté le pardon?

Article 3° Les juntas générales de Guernica, réunies d'après les franchises, us et coutumes de Biscaye, se prononceront sur les ex citations des fonds publics appartenant à la seigneurie.

Abordons l'article 4°, mal rédigé et mal interprété:

Article 4° Seront amnistiés et réintégrés dans leurs grades les chefs et officiers de la trou-

pe qui auraient passé aux insurgés. Les simples soldats amnistiés resteront à la disposition du gouvernement.

L'orateur affirme de nouveau que la rédaction de cet article est mal faite, et que, d'ailleurs, pas un officier n'avait passé aux carlistes, à l'exception d'un commandant et d'un porte-enseigne rentrés de l'émigration, et depuis longtemps hors des rangs de l'armée. Comme ces deux chefs appartenaient au premier bataillon qui allait déposer les armes, et que, dans de pareilles circonstances, leur exemple était d'un grand poids pour entraîner les autres, je crus bien faire, dit l'orateur, en les maintenant dans leurs grades; d'ailleurs le gouvernement décidera s'il doit les admettre ou les repousser.

Quant aux simples soldats, l'amnistie leur sauve la vie, c'est vrai; mais ils restent à la disposition du ministre de la Guerre.

J'avais en main, poursuit le duc de la Torre, les moyens de battre l'insurrection; mais la guerre civile aurait été longue et meurtrière; en signant la convention, j'évitais des maux sans nombre au pays. Je m'étais inspiré de la conduite de plusieurs grands hommes de l'antiquité, qui en savaient plus long que nous...

Je pourrais m'étendre beaucoup plus, mais ce que j'ai dit suffit pour prouver qu'en tout temps et dans toutes les circonstances, le vainqueur s'est toujours montré magnanime, généreux. C'est par une politique de prudence, de modération et de conciliation, disons-le, qu'on est parvenu à consolider les empires et à extirper les germes de la guerre civile.

Une guerre civile, terminée après une grande effusion de sang, ne peut pas produire une paix durable. Si j'ai pu contribuer, comme je le crois, à donner la paix à mon pays; si j'ai pu le faire sans dépenser un seul maravedi (car ces messieurs se chargent de tous les frais, même des frais de transport par mer des émigrés); si je suis parvenu à ne point grever le Trésor et si, comme je l'espère, l'exemple des provinces basques est suivi ailleurs, il n'y aura pas lieu de m'adresser d'accusations.

Que voulait-on? Que l'on exterminât ces espagnols? Que nous fussions très sévères à l'égard de ces compatriotes plus ou moins trompés? Mais, répondrai-je à ceux qui pensent ainsi, la plupart des insurgés sont allés se battre contre leur gré, pour obéir à leurs chefs et à leurs maîtres...

Ici, le général Serrano expose les motifs pour lesquels il s'est refusé à soumettre au préalable la convention aux Cortès, démarche qu'il juge offensante pour la dignité de la représentation nationale.

Le président de la Chambre lui soumet la proposition suivante:

«Nous demandons au Congrès de déclarer qu'après avoir entendu les explications du général en chef de l'armée du Nord, il approuve sa conduite, et voit avec satisfaction la guerre civile étouffée dans son berceau.»

Cette proposition, signée par sept députés, a été appuyée par l'un des signataires, M. Acuña.

L'orateur a fait l'éloge du maréchal Serrano, condamné à tort par le parti carliste, qu'il a traité de parti fossile, et applaudi chaudement la convention d'Amoravieta comme étant la plus juste et la plus convenable pour le pays.

Sept députés de l'opposition soumettent au Congrès une autre proposition incidente conçue en ces termes:

«Nous demandons à la Chambre de déclarer qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la proposition antérieure.»

Elle est appuyée par M. Giron qui, lissant de

côté les intentions du maréchal Serrano, blâme sa conduite dans cette circonstance. Il prie la Chambre de ne point perdre son temps à une discussion inutile, puisqu'il s'agit d'un fait consommé, et dit qu'il serait plus patriotique de s'occuper du budget, qui intéresse bien davantage la nation, si elle n'est pas trop occupée.

M. le ministre d'Etat réplique à M. Giron, et soutient que la conduite du général en chef et celle du ministère ont été des plus patriotiques.

La proposition incidente est rejetée par 166 votes contre 51.

La discussion est ouverte sur la proposition de M. Acuña: combattue par plusieurs orateurs, elle est adoptée par une majorité de 140 votes contre 22.

La séance est levée à neuf heures du soir.

INDUSTRIE

MINES DE CHARBON.

Le travail est la richesse des nations. Plus les peuples avancent en âge, plus la vérité de cet aphorisme se consacre.

Il suffit, aujourd'hui, de jeter un coup d'œil sur l'état des nations qui peuplent le globe pour s'assurer que les plus prospères sont celles chez qui le travail est le plus développé.

Bien avant que l'économie politique eût été élevée au rang des sciences, Louis XIII ennobliait certaines industries et Colbert mettait hors des effets de la loi du fisc les instruments aratoires.

Is ouvriront ainsi la voie au système de protection, qui, mal compris, mal guidé et exagéré à l'envi, est devenu une arme de la politique moderne et constitue maintenant un obstacle au développement du travail, à la richesse progressive des peuples.

Peu à peu, néanmoins, l'industrie persévérante de certaines nations est parvenue à arracher à ses voisins le monopole dont elle était tributaire et à élever sa production au delà du chi fre de la consommation.

Le travail, en se multipliant, dut nécessairement s'appuyer sur les ressources qui étaient à sa portée, les mettre en valeur pour en faire la base de son progrès. C'est à la terre encore qu'il demanda les éléments de la défense et du bien-être du pays. Le fer et les combustibles minéraux se prêtèrent à toutes ses nécessités, l'aiderent à de capler ses forces, à multiplier les instruments de sa production.

On sait aujourd'hui que les nations dont la suprématie est acquise à l'avenir, sont celles dont le territoire renferme les gîtes les plus abondants de fer et de charbon.

Le fer et le charbon peuvent, en effet, être considérés, non seulement comme la base de toute production, la source de toute richesse, mais encore comme la meilleure garantie de l'indépendance des nations.

La prospérité de la France, de l'Angleterre et de la Belgique, est surtout fondée sur l'importance des mines de charbon qu'elles possèdent.

Si l'Angleterre et la Belgique ont l'avantage, c'est que la proximité de leurs mines des lieux d'exportation les favorise sur les marchés de l'Europe.

L'Angleterre, la France et l'Espagne sont les plus riches sous le rapport de la quantité des gîtes houillers, de leur étendue et de leur qualité. L'Espagne, comme l'Angleterre et la Belgique, a des

FEUILLETON.

LA SIGEA.

PAR MME CAROLINA CORONADO.

Les bouches des assistants se dilatèrent dans un éclat de rire général. Seul Miranda, qui n'avait pas compris l'allusion, conservait sa gravité, préoccupé de chercher ce que l'œuvre renfermait de contraire aux règles classiques. Il fit remarquer à don Fernand de Acuña que, dans le second vers de la cinquième strophe, l'intonation exclamative nécessitait une pause très nuisible au sens et à la cadence des autres vers. Il ne pouvait admettre que l'on placât une virgule au cinquième vers de la huitième strophe, alors qu'à son avis il devait y avoir deux points; enfin il engagea une discussion grammaticale sur chaque mot, tandis que la plupart des autres gentilshommes s'entretenaient agréablement avec les dames.

Don Mariano Enriquez approcha son siège de celui de la tolédane.

—Vous êtes-vous promené ce soir au jardin? demanda Louise.

Enriquez dirigea sur elle un regard inquiet et répondit en balbutiant:

—Oui... c'est-à-dire, non... j'ai été à la fontaine. Pourquoi cette demande? ajouta-t-il, en s'efforçant de sourire.

—Pardonnez-moi si je suis indiscret.

—Ah! non, vous ne serez jamais indiscret! Mais... vous-même, y êtes-vous allée?

—Non.

D. Mariano respira et voulut changer de conversation. La Sigea reprit:

—Je n'ai pas besoin de descendre au jardin pour voir la fontaine; je puis la contempler de mes fenêtres.

—Comment? exclama Enriquez avec un nouveau trouble.

—Oui, elles s'ouvrent sur la fontaine où était la statue.

—Ou était...? avez-vous dit... Vous savez donc...?

—Qu'elle est brisée.

—Et que savez-vous encore? interrogea le jeune homme anxieux.

—Qu'y a-t-il de plus? dit-il.

—Rien, rien!

—Croyez que j'ai pris une vive part à votre douleur.

—A ma douleur, madame? Expliquez-vous...

—C'était une belle statue.

—Grand Dieu! On vous a tout dit et vous riez de moi!

—En aucune façon; je trouve votre enthousiasme bien juste; vous êtes un véritable artiste.

—Ils se turent; l'espagnol paraissait absorbé dans ses méditations; à la fin, il reprit:

—Vous ne savez rien de plus, n'est-ce pas...?

Parlez-moi franchement.

—Louise fit un geste négatif.

—Dans cette cour, tout appelle l'attention, ajouta Enriquez; et je me réjouis presque de ce qu'on ait ôté la statue.

—Oui...? Vous approuvez cette disposition de S. A. dona Maria?

—Et qu'il vous savez que c'est elle...?

—Certainement.

—Vous savez à lors le motif...?

Tout en parlant, Enriquez dirigea sur la femme de lettres un regard oblique pour racher de surprendre un geste, un mouvement; mais le visage de la tolédane resta impassible. Ces paroles, qu'elle prononça d'un ton calme, le rassurèrent complètement.

—La mesure prise par S. A., n'a aucun trait à vos visites à la fontaine, quelle qu'en fut la singularité.

—Elle n'a fait briser la Vénus que parce que je lui ai donné l'idée de placer son buste dans le jar-

din. Vous pouvez être tranquille: votre secret sera gardé.

—Quel secret, madame?

—Celui de votre enthousiasme pour la statue, répondit la Sigea, impatientée de la méfiance et de la réserve du jeune homme.

—Ah! oui.

—Ils continuèrent à parler; mais les cris de Miranda mettaient la confusion dans tous les entretiens.

—Comment! il n'y a pas cacophonie, seigneur don Fernand; il n'y a pas cacophonie dans *mirandos*...

—Mais, alors, qu'appeliez-vous cacophonie?

—Est-il possible, seigneur don Francisco, que la cacophonie absorbe votre attention au point de vous empêcher de constater l'opportunité des vers?

—Je ne connais pas le poète contre lequel ils sont écrits.

—Ah, seigneur don Francisco!

—Ah! j'y suis!

Et, baissant la voix, il ajouta:

—Quelle méchanceté! Pauvre Montemayor!

Georges Montemayor était un homme auquel n'échappait pas un mot, si bas qu'il fut prononcé, quand ce mot concernait sa personne.

L'écho, le mouvement des lèvres de Miranda lui firent deviner plutôt qu'entendre. Il se tourna brusquement vers le poète:

—Cette satire, dit-il, n'est pas à mon adresse, seigneur don Francisco, mais à la vôtre.

—Certainement, confirmé avec le plus grand calme don Fernand de Acuña.

Le colere du portugais s'enfla comme la voile d'un navire au souffle du vent d'Est. Indigné, il s'élança vers don Fernand.

—Vous eussiez mieux fait de me tuer! s'écria-t-il.

—Seigneur don Francisco, ne vous ai-je pas dit, quand vous avez lu vos premiers vers, que j'allais faire une satire sur votre églogue à Ne-

moroso? Je vous l'ai dit devant S. A., qui a beaucoup ri de mon opposition.

—Hum! continuait l'autre, je ne survivrai pas à cet outrage.

—Seigneur don Francisco, dit Montemayor, prenez avec plus de calme la poésie et ne vous mettez plus dans cet état.

—Ouf! Dieu!

La princesse appela Miranda pour le rassurer.

Mais, la regardant comme un fou:

—Eh, por Deus! exclama-t-il, quoi que vous puissiez me dire...

L'entrée d'un gentilhomme dans le salon fit taire toutes les voix. Il était habillé de deuil de la tête aux pieds, marchait gravement et paraissait absorbé dans ses pensées. Il était si jeune, que sur son visage pâle ne se dessinait l'ombre d'un seul poil de barbe; mais, en revanche, ses grands yeux étaient surmontés de sourcils si épais, qu'ils leur donnaient l'expression d'une merveilleuse énergie. Un trait ironique, amer, entr'ouvrait ses lèvres incolores et charnues. Son vêtement, sa démarche, sa tristesse imposaient le silence. Sa phisionomie excitait l'intérêt.

Quel était cet homme, cet enfant, qui produisait sur les esprits cette soudaine sensation?

Il s'approcha de la princesse, et lui baisa les mains en prononçant quelques paroles d'une voix si basse, qu'elle seule put les entendre. Puis, saluant les dames de la tête et tendant la main vers les poètes, il dit d'une voix naturellement solennelle et d'un accent profondément ému:

—Adieu, mes amis! Demain, je pars pour l'Inde; souvenez-vous de Louis de Camoëns.

CHAPITRE III.

LES MARIAGES DE L'INFANTE DOÑA MARIA

Le personnage le plus important de Lisbonne n'était pas assurément le roi Jean III, mais l'infant cardinal don Henri, commandeur de la sainte croix de Coimbre, archevêque d'Evora, de

Bragne, inquisiteur général et gouverneur de ces royaumes.

Peu de princes illustres, en Portugal, ont plus justement mérité la vénération des peuples que l'infant cardinal don Henri. Intelligent, énergique, magnanime, pieux, courtois avec les dames, tolérant avec les nobles, affable avec les malheureux, il fut le seul inquisiteur qui se fit aimer des vrais catholiques. Il n'y a pas eu d'autre prince qui, à l'âge de trente-cinq ans, pût cumuler d'aussi lourdes charges et s'en acquitter avec une sagesse plus consommée. De mémoire de portugais, la mitre ne s'était jamais vue sur une tête plus jeune et plus belle. Le prince, présidant les sévères actes inquisitoriaux, émerveillait le peuple.

Pâle, les cheveux blancs et bouclés, les yeux bleus et doux, les lèvres entr'ouvertes par un continuel sourire, il ressemblait bien plus à un ange rédempteur qu'à un ange chargé de condamner des hommes.

L'infant cardinal était inquisiteur lorsque, en Espagne, commençait la persécution acharnée dirigée contre les hérétiques. L'œuvre fut poursuivie en Portugal avec tout le zèle exagéré que leur fanatisme inspirait aux prélats de ce royaume.

Ce pouvoir de l'Eglise qui, quelques années plus tard, fit trembler Philippe II, subissait encore en Espagne le correctif de Charles V. Cet Empereur élevait son sceptre au-dessus du Saint-Siège, et quand Paul III ne voulait pas accéder à ses demandes, il avait recours aux théologues et leur faisait composer un *Interim* (1).

Mais, en Portugal, Jean III était faible pour résister à ce formidable pouvoir, qui nous apparaît, dans les siècles passés, à la lueur sinistre des

(1) Notes biographiques sur Fulglio Holding et Acricola, auteurs de l'*Interim*. (Apuntes de la vida de Fulglio Holding y Acricola, autores de l'*Interim*).

charbons à portée des ports et pourrait lutter avec avantage. Comme la France, l'Espagne est loin de connaître toute l'importance de sa richesse minière; elle est surtout loin de l'avoir développée à l'égal de ses voisins. Pendant que l'Angleterre, surchargée de nécessités, escompte l'avenir des mines qu'elle possède par une extraction qui chaque jour augmente proportionnellement, que la France ouvre peu à peu à la production de nouveaux centres miniers, l'Espagne, restée tributaire, offre un chiffre insignifiant comme extraction annuelle. Il semblerait que la destinée qui lui est réservée, est de combler le déficit que produira l'absence de l'avenir l'épuisement des houillères des autres pays.

Jetons, en passant, un rapide coup d'œil sur sa richesse en combustibles minéraux. Le soulèvement du prolongement de la chaîne des Pyrénées a recouvert, le long de la côte cantabrique, un vaste bassin houiller, la divisé en deux, et a rejeté au Nord et au Sud sur ses versants le terrain carbonifère.

Au Nord, les bassins qui s'étendent d'Oviedo à Llanes, appartiennent en Biscaye, près de Bilbao, dans la province de Santander et en Guipuzcoa jusqu'à Hernani.

Sur le versant Sud on trouve les gîtes de Léon et de Palencia, qui, s'avancant vers l'Est, se prolongent en Navarre, en Arago et jusqu'en Catalogne, à S. Jean de las Abadesas.

Ces immenses terrains houillers, interrompus en maints endroits, appartiennent évidemment à la même formation, ainsi que l'indique leur constance commune à se diriger de l'Est à l'Ouest.

Dans le centre on a trouvé de nombreux affleurements qui ont été peu ou point explorés, mais qui sont des indications non équivoques de la présence de nouveaux gîtes de charbon.

En descendant vers le Sud, on rencontre le magnifique bassin d'Espiel y Belmez qui va être bientôt l'objet d'une grande exploitation.

Enfin, dans le royaume de Valence, apparaissent, à quelques lieues de la côte, de nouveaux gîtes qui méritent, sous plusieurs rapports, une sérieuse attention.

La qualité des charbons des Asturies est peu variable et la plupart des exploitations donnent des produits d'excellente qualité.

Il en est de même des extractions interrompues de Palencia et de Léon. Le coke de ces bassins est d'une qualité toute spéciale et ce terrain deviendrait rapidement le centre d'une puissante industrie si une voie de transport lui était ouverte.

San Juan de las Abadesas attend encore le complément de ses communications; les qualités des charbons de Belmes peuvent alimenter toutes les industries.

Sans nous attacher à bien d'autres gîtes dont l'existence, la puissance et les qualités ne sont point encore constatées par de sérieuses explorations, n'avons-nous pas suffisamment indiqué l'existence d'une richesse inépuisable, qui peut porter l'Espagne au premier rang des nations industrielles?

Il y a là évidemment des sources abondantes de travail et un puissant élément pour l'avenir du pays. Que serait l'Angleterre sans ses mines de charbon? Que ne serait pas l'Espagne si les siennes étaient au même degré de développement? Avons-nous besoin de dire aussi les immenses ressources qu'elle possède en minerais de fer, ressources qui rivalisent même avec les immenses gîtes de l'île d'Elbe.

Que manque-t-il donc pour que ses richesses soient mises en valeur et que l'industrie s'assoie définitivement sous le beau ciel qui les couvre?

Il manque la paix intérieure; la paix qui vivifie tout; la paix qui ramène la confiance; la paix, enfin, qui est la meilleure garantie du travail.

Le travail, ne l'oublions jamais, est la seule vraie richesse des nations.

H. LANDRIN.

INSURRECTION CARLISTE.

Nous donnons ci-dessous, mais sans en garantir l'authenticité, deux documents fort importants sur la convention de Amorovieta.

bûchers de l'inquisition. Ainsi j'imagine la sorcière des contes, qui court, échevelée, dans les nuits obscures, autour de la flamme où elle brûle les enfants tout vifs en proférant des invocations mystérieuses.

Les hérétiques étaient l'épouvante du Portugal; déjà des sentences terribles avaient été rendues contre ceux qui étaient jugés tièdes dans l'accomplissement des pratiques du catholicisme.

En vain le cœur équitable de l'infant cardinal sollicitait d'adoucir les peines que réclamaient les ecclésiastiques contre celui qui n'avait pas écouté avec respect un long sermon, ou contre celui qui avait imprudemment avoué qu'il avait des amis protestants. Le clergé s'irritait, la multitude devenait furieuse, et les inquisiteurs ne pouvaient que prononcer au moins une prison perpétuelle.

Les flammes avaient déjà chauffé pas mal d'ossements lorsqu'on apprit en Portugal l'expulsion de la Souabe de tous les prédicateurs et maîtres que l'on croyait infectés de la doctrine hérétique. Le gouvernement portugais, depuis longtemps imitateur de la politique espagnole, se proposa d'adopter une mesure analogue à celle que venait de prendre Charles V.

En conséquence, Jean III résolut, d'accord avec les inquisiteurs, d'expulser tous les suspects. On commença par déclarer idolâtres Cosme Sénéril, sculpteur italien qui avait dit que les Vénus romaines étaient la plus grande richesse du Portugal; puis Bernar do Ruiz, peintre andaloux qui avait copié la tête d'une vierge sur un tableau représentant un sujet mythologique.

Au milieu de cette défiance, circula dans Lisbonne une rumeur: l'infante doña Maria avait, disait-on, dans son jardin, une Vénus qu'adorait un castillan. Ce fruit parvint aux oreilles de doña Maria, qui fit abattre la statue; mais cet acte ne devait pas suffire à la satisfaction des âmes pieuses; une plainte en forme fut dirigée à l'infant cardinal.

La séance académique s'était terminée après la

«Messieurs Antoine Arguinoniz, Faustus Urquiza, et Jean E. Urue.

J'apprends, chers messieurs, que la Biscaye ressent des craintes si vives relativement à ses anciennes franchises, qu'elle s'est insurgée pour les défendre. Veuillez donc faire savoir à votre population que ni le gouvernement actuel, ni aucun de ceux qui l'ont précédé, n'ont eu jamais l'intention de violer en rien les lois du pays basque.

De mon côté, je m'engage, pour garantir, autant qu'il m'appartient, le libre exercice des franchises provinciales, à demander au gouvernement que les juntes générales de Guernica soient convoquées par qui de droit, et, nomment, d'après la loi des franchises, la députation provinciale. Je m'engage, en outre, à obtenir du gouvernement la garantie entière des affirmations contenues dans cette lettre.

Agreez, etc. etc. — Francisco Serrano.

Obéissant à une pensée aussi noble que généreuse, vous accourrez vous ranger, il y a un mois, sous le drapeau de la Religion et de nos franchises (franchises) aux cris de Vive l'Espagne! à bas l'étranger! Notre pays répondit chaleureusement à cet appel. La fleur de la jeunesse vint à nous, et bientôt une armée était formée, armée petite par le nombre, mais redoutable pour l'énergie et le courage qui l'enflammait.

Jeunes soldats sans instruction, sans connaissances militaires, vous prouvâtes à Gueña, Caranza, Zubeta, Arrigorriaga, Mañaria et Oñate que les conscripts basques, calmes et fermes au milieu des combats, sont dignes des meilleurs soldats du monde.

Jeunes gens! sans être accoutumés à la discipline vous avez si bien accompli votre devoir, que votre conduite a mérité les éloges et de vos adversaires et de vos amis. Vous avez montré un respect profond envers tous les citoyens, quelle que fut leur origine ou leur opinion. Votre manière d'agir, votre accord, votre charité envers les prisonniers, votre conduite, en un mot, a été si parfaite, que l'on n'a pas imposé la moindre punition, car aucune faute n'a été commise.

Mais ce courage, cette abnégation avec lesquels vous répandiez votre sang dans le combat, cette résignation dans les souffrances et les privations, cette conduite qui fait de vous autant de fils affectueux partout où vous vous présentez, tout cela vous vaudra plus tard l'admiration que déjà vous témoigne la patrie. Hélas! c'est avec une douleur profonde que votre comité de guerre (diputacion de guerra), obéissant à ses sentiments de loyauté et de tendre sollicitude pour vous, se voit obligé de vous dire toute la vérité, à quelque dure et quelque amère qu'elle soit.

Voici trente jours que nous sommes en campagne, et ceux qui nous ont poussés à la lutte, ne nous ont encore donné aucun ordre, adressé aucune parole pas même un souvenir. En vain avons-nous réclamé maintes et maintes fois des officiers agueris. Notre brave général, grièvement blessé, n'a pas été remplacé.

Ni armes ni argent ne nous ont été fournis. A Mañaria, nous fumes, hélas! obligés de battre en retraite, faute de munitions. Nous refusâmes, pour le même motif, le combat à Ceanuri. Ce n'est pas tout. Ont nous avait fait croire qu'en Navarre, en Guipuzcoa et autres provinces, le soulèvement était formidable; vous n'avez vu que des restes de bandes qui avaient hautesment l'impossibilité de la lutte, à moins de puissants secours.

C'est à peine s'il existe, au centre de l'Espagne, quelques troupes armées pour la défense de notre drapeau; la preuve en est dans le télégraphe, qui fonctionne régulièrement, et dans les chemins de fer, qui transportent chaque jour sur nos montagnes de nouveaux bataillons qui nous enveloppent et nous serrent de tous les côtés. Seuls, isolés, privés de ressources, que pouvons-nous faire malgré notre courage, nous, basques, une poignée d'hommes contre des forces sans cesse renouvelées? Continuer cette lutte inégale, ne serait-ce point une insigne témérité? Oui, mille fois oui!

La Biscaye a tenu sans faillir ses promesses et

satie de Camoëns. L'infant cardinal demanda une audience à doña Maria, qui le reçut dans sa chambre.

—Soyez le bien venu, mon cher frère, dit l'infante en baissant avec respect la main de l'inquisiteur.

—Ma chère sœur répondit don Henri en lui rendant le baiser avec un égal respect. Dieu vous bénisse: J'apporte pour vous une ambassade importante; êtes vous disposée à l'entendre?

—Quand vous êtes l'ambassadeur, mon frère, je suis toujours prête à l'écouter.

—Vous faites allusion à l'évêque d'Agdes, qui n'a pas trouvé grâce devant vous?

—Je fais allusion à tous les ambassadeurs.

—Et pourrais-je savoir le motif de cette prévention contre eux?

—Je vais vous le rappeler, don Henri. J'avais à peine quatre ans, —le roi mon père était mort et mon auguste mère s'était retirée avec moi au monastère d'Odivelles, —quand, pour la première fois, je vis un ambassadeur. Celui-là s'appelait le duc d'Albe. C'était un noble et beau gentilhomme, tel que je me représentais souvent le roi mon père. Il avait un aspect majestueux et un riche costume. Sa vue me produisit une telle impression, que, lorsqu'il entra dans le couvent, je cours vers ma mère et lui dis: —Madame, un roi!

Mon oncle, l'Empereur Charles V avait envoyé le duc d'Albe pour traiter du mariage de ma mère avec François Ier et la conduire en Espagne. Je ne compris rien jusqu'au moment où ma mère, m'embrassant et pleurant, me dit: «Adieu, Maria, fille de ma cœur; je te quitte. Dieu veuille que tu sois heureuse!»

Je sortis du couvent pour entrer au palais, et je n'avais pas sept ans quand le roi me présenta un autre ambassadeur. C'était un vieillard qui sous sa large perruque, ne laissait voir de son visage que la pointe aigue de son nez. Envoyé de France, il venait demander ma main pour le Dauphin. D'après ce qu'il m'expliqua, le roi

les a scellées de son sang. Puis qu'elle est abandonnée de tous, puisque personne n'accourt à la secourir, déposons avec honneur ces armes que nous avons portées si haut et, pleurant ce manque de loyauté, retirons-nous.

Justice sera rendue à notre courage et à notre constance, car nous avons fait plus que ce qu'on était en droit d'exiger de nous. Le général en chef, duc de la Torre, désireux de rétablir la paix, nous l'accorde à des conditions très honorables; nous l'avons acceptée.

Un généreux oubli vous permet de retourner tranquillement dans vos foyers; allez et soyez aussi bons pères de famille, aussi bons fils, que vous avez été soldats valeureux. Rendez vos armes; une plus longue résistance serait une folie, la mort sans espoir de triomphe! Séparez-vous, enfants de la Biscaye; conservez toujours l'ordre et la sage conduite dont vous n'avez cessé de donner l'exemple sous les drapeaux. Vous satisferez ainsi les aspirations de ceux qui regarderont comme le plus glorieux de leurs titres, celui d'avoir été membres de votre comité général de guerre.

On attendait depuis longtemps la publication du rapport de la Direction générale du Commerce, concernant le chemin de fer qui doit unir Girona à la frontière française par Figueras. Nous apprenons que le dossier relatif à cette affaire, se trouve actuellement à la Direction générale des travaux publics.

Hier, dans l'après midi, le comité des porteurs d'effets publics s'est constitué pour organiser sa commission permanente. Ont été nommés: Président, M. le marquis de Manzanaedo; Vice-Président, M. Manuel Maria Alvarez et don Santos Arenzana; Conseillers, M. Carlos Jimenez, Miquelotrena et fils; don Antonio Angel Moreno, don Evaristo Arnas, don Juan de las Bardenas, syndic du collège des agents de change, et don Benito Pindado, syndic du collège des courtiers; Secrétaires, don José Pastor y Magan et don Ricardo de la Cámara.

La sous-commission des chemins de fer du Congrès a célébré hier une assez longue conférence avec l'entrepreneur général et l'ingénieur des lignes des Asturies et de Galice, MM. Miranda et Meliton Martin. On croit, non sans quelque fondement, qu'à la réunion prochaine, toutes les questions à résoudre seront vidées à l'amiable.

Un crédit de 340.000 pesetas est alloué au ministère de la guerre pour subvenir aux frais les plus urgents des travaux de fortification à Melilla.

Le général en chef des troupes du gouvernement, qui se trouvait hier à Alsasua, a dû partir pour la Navarre, où il pénétrera par le port d'Olazagutia, tandis que le général Primo de Rivera entrera par le port de Lizarraga. Leur but est de couper la retraite à la faction Carasa.

Jeudi dernier, de graves désordres ont éclaté dans la prison de Serranos, à Valence. Les émeutiers portaient tous des marguerites, comme symbole de leurs opinions carlistes, et ne cessaient de proclamer Charles VII. Le directeur de la prison s'est vu obligé d'enfermer dans des cachots la plupart des meneurs de cette échauffourée.

Au dire des organes officiels, les factions de Castellon et de Valence, auxquelles on ac-

avait donné sa parole, et je me trouvais, mariée sans m'en douter. Quatre mois après, vint un nouvel ambassadeur, vêtu de noir, qui m'annonça la mort du Dauphin. Je fus donc veuve à neuf ans. On m'habilla de deuil, et je reçus les compliments de condoléance de toute la cour; mais bientôt on me dépouilla de mon noir costume pour me fiancer au frère de mon défunt époux, au duc d'Orléans. Je le perdus six mois après et je restai veuve pour la seconde fois avant d'avoir atteint ma dixième année.

L'ambassadeur qui avait porté la triste nouvelle de la mort du duc ne s'était pas encore retiré, qu'on m'annonça l'ambassadeur de Hongrie, M. Lodes.

A cet endroit de la gracieuse relation de tous ces mariages, l'infant cardinal ne put réprimer son envie de rire.

—Je vois, ma chère sœur, dit-il, qu'il serait difficile de trouver sur la terre un prince auquel vous n'avez été mariée.

—Attendez, mon frère continua l'infante, l'histoire est loin d'être finie. M. de Lodes me demanda pour Maximien, fils du roi de Hongrie. On me maria sur parole une troisième fois, et la cour s'empessa de me féliciter. Vêtue de somptueux habits de fêtes, je me disposais à partir, lorsque arriva un autre ambassadeur de mon oncle l'auguste empereur Charles V.

Sous prétexte de je ne sais plus quelle guerre, il avait prononcé mon divorce avec Maximien, pour me donner à l'Archiduc Ferdinand. Je me considérais déjà comme l'épouse de l'héritier du Roi des romains; mais, pour une autre raison, l'Empereur langa d'avis et tout fut défait. Alors on me proposa, par l'entremise de Mr. Honoré de Cals, la main de mon cousin don Philippe.

J'ignore quels motifs empêchèrent la réalisation de cet alliance; je sais seulement que don Philippe prit une autre épouse. Je me croyais enfin délivrée des ambassadeurs. Quand, hier, le roi m'annonça l'arrivée de l'évêque d'Agdes. Un

cordait une importance sérieuse, se sont dissoutes volontairement dans la journée d'hier.

On écrit de Montblanch, à la date de hier, Juin:

La faction Barenys a passé la nuit du 30 à Rojals, et a campé près de Monreal pendant toute la journée du 31.

La colonne Gabita se trouvait à trois quarts de lieue de Rojals, dans un endroit appelé Plaus; elle avait évidemment l'intention de surprendre l'ennemi.

D'après les nouvelles qui circulent à la dernière heure, les colonnes se proposent d'attaquer de front toutes les forces carlistes, au fur et à mesure qu'elles les atteindront; c'est, du reste, le seul moyen de rendre le calme aux populations épouvantées qui environnent Montblanch.

Un groupe carliste, que l'on croit être celui qui commande le cabecilla Quico, a arrêté avant-hier soir, près de Vandrell, le train de voyageurs venant de Barcelone. Un capitaine, qui se trouvait dans l'un des wagons, fut présenté au chef, qui se borna à lui adresser quelques questions et le laissa aussitôt en liberté sans déranger aucun des voyageurs. Un de ces derniers portait sur lui une somme considérable destinée à la Banque de Reus. Le train reprit ensuite sa marche, sans avoir éprouvé d'autre désagrément que quelques minutes de retard.

TELEGRAMMES.

Londres, 3.—Le Times publie un télégramme de Philadelphie en date d'hier disant que les Etats-Unis insistent sur leur refus d'envoyer au Sénat l'article additionnel au traité de l'Alabama afin qu'il soit modifié.

Ils désirent que l'Angleterre l'accepte dans la forme approuvée déjà par le Sénat de Washington.

Fabra.

EXTERIEUR.

La discussion des articles de la loi militaire menace de faire perdre la France les avantages du grand principe du service personnel obligatoire inscrit dans le premier article. On veut faire de la conciliation à tout prix; on essaie un système de concessions mutuelles qui, si l'on n'y prend garde, nous conduira droit à des résultats négatifs. Il faut donc modifier les parties du projet qui fixent les dépenses et la durée du temps de service sous peine de dépenser beaucoup d'argent pour obtenir une armée insuffisante.

Le général Guillemaut et M. Jean Brunet comme le fait justement remarquer M. Wachter le dans le *Spir*, ont dit à-dessus d'excellents choses, en faisant ressortir à quel point il serait regrettable de voir une partie de ce contingent ne rester que six mois ou un an sous les drapeaux, tandis que la plus faible partie serait restreinte à cinq ans. Voici, ajoute M. Wachter, la question réduite à sa plus simple expression. D'après la loi, le contingent annuel de l'armée de terre s'élèvera en moyenne à 158.000 hommes, qui, déduction faite des engagés volontaires d'un an, etc., donnera lieu à 135.000 incorporations. Les uns sont libérés au bout de six mois ou d'un an les autres au bout de cinq

ans. En prenant pour base l'effectif entre-tenu voté par la Chambre, nous aurons avec les neuf contingents de la nouvelle loi une armée de 1.400.000 hommes, dont 400.000 auront cinq ans de service, et 1 million n'auront que six mois à un an de présence sous les drapeaux.

Une pareille armée ne saurait avoir la moindre solidité, ni physique, ni morale. Les jeunes gens libérés au bout d'un an resteront pendant huit ans à la disposition du ministre; en cas d'appel sous les drapeaux, ils auront, une moyenne de quatre à cinq ans d'absence. Leur entraînement physique, de courte durée, aura cessé son action et les futurs réservistes ne seront pas brillants pendant les premières marches, avec le sac bourré de vivres et de cartouches. Il faudra de suite les mener au feu, car on ne saurait avoir la prétention de commencer seulement la campagne avec un effectif entretenu comprenant toujours au moins 150.000 recrues.

Les allemands ont, avec leurs sept contingents de l'armée active, 800.000 hommes ayant de deux à trois ans de service, et qui constituent l'armée de campagne, derrière laquelle se forment les bataillons de réserve et de dépôt, composés partie de réservistes, partie de jeunes gens de la réserve de recrutement sans aucune instruction. Par contre, la landwehr comprenant les hommes de vingt-sept à trente-trois ans fournit également de 2 à 300.000 hommes ayant trois ans de service.

En résumé, la France pourra mettre en ligne 1.400.000 hommes, dont 400.000 seulement auront cinq ans de service et 1 million de six mois à un an. L'Allemagne aura à sa disposition 1.100.000 soldats ayant trois ans de service et de 3 à 400.000 hommes qui ne seront pas exercés du tout, mais que l'on forme sous la protection de l'armée de campagne. Maintenant que l'on compare, et l'on verra que l'organisation française élaborée par la commission est, sous tous les rapports, inférieure à celle de nos voisins.

Le général Guillemaut propose un système de libération progressif de façon à fonder les éléments de l'armée qui, avec le projet de la commission, formeraient deux groupes nettement tranchés. Au lieu de libérer les uns au bout de six mois, et les autres au bout de cinq ans, on procéderait par gradations, et, en fixant la durée du maximum du service à quatre ans, il libère le contingent de 135.000 hommes par quarts, de façon à avoir un égal nombre d'hommes de 1, 2, 3 et 4 ans de service.

Que la Chambre se hâte de modifier l'article 23, sinon le projet de loi qui, avec quelques modifications, pouvait devenir excellent, assurera d'une façon irrémédiable la décadence de la France. Dans sa teneur actuelle, la loi ne vaut pas mieux que celle de 1868 et est certainement inférieure à la loi de 1832 sur l'armée, édictée de la loi de 1831 sur la garde nationale. Les dépenses et les sursis d'appel et autres atténuations admises par la loi sont autant de fissures par lesquelles passeront les meilleurs éléments du contingent.

Nous avons tenu à reproduire les considérations écrites, avant la séance d'hier, par un publiciste compétent. Nous concluons comme lui: si, après nos désastres on n'opère pas la réforme radicale de l'armée, on ne l'opérera jamais; et, au jour de l'épreuve, nous serons battus comme nous l'avons été en 1870. L'amendement de Mr. Brunet, proposant que le sursis appel ne vienne pas en déduction du temps de service, est peut-être le moyen de parer aux inconvénients signalés. Cet amendement a été renvoyé à

guerre: tous les rois du monde sont sous son égide.

—Mais, seigneur...

—L'Empereur ne sollicite pas; il commande. Ses plus légères insinuations sont des lois.

—Alors, il a disposé...

—De votre main, et il est impossible de le user. Doña Maria garda quelques instants le silence, puis, cachant son visage dans ses mains, elle éclata en sanglots.

—Ma fille, dit don Henri en prenant entre ses doigts cette jolie tête, au nom de Dieu, écoutez-moi, ne vous laissez pas aller à une injuste douleur. Je ne vous parlerai pas de l'honneur qu'il y a pour une dame illustre à s'unir avec l'héritier du trône de Castille, avec le fils d'un héros; je ne vous parlerai pas de vanité, parce que je connais la simplicité de votre caractère; mais permettez-moi de vous faire connaître les vertus de don Philippe. Qui n'envierait le bonheur d'avoir pour époux le prince le plus pieux de la chrétienté? Ignorez-vous que sa précoce sagesse et ses vertus innées le font respecter de tous les peuples d'Espagne, autant que si son front ceignait déjà la couronne?

—Je n'ignore rien de cela, répliqua l'infante sans cesser de pleurer; mais je ne veux pas être Reine.

—Nos desirs comptent bien peu, ma fille, quand Dieu nous a destinés à de lourdes charges. S'il a décidé que vous porteriez une couronne, en vain vous tenteriez de résister à sa volonté.

—Ah! la volonté de Dieu est que je n'appartiens pas aux hommes, don Henri! La preuve en est dans les mystérieux événements qui ont sans cesse empêché la réalisation des liens formés pour m'unir à un époux. Croyez-moi, lors même que j'y consentais, ce mariage ne se réaliserait point. On le prince mourra subitement, ou une guerre éclatera entre l'Espagne et le Portugal.

(La suite prochainement.)

la commission sur la proposition de M. de Lasteyrie. D'ici à demain, on aura eu le temps de prendre un parti.

Ces diverses fractions de la majorité de l'Assemblée se sont mises d'accord au sujet de la nomination des membres de la commission du budget. Mais on ne s'est pas encore entendu sur le choix des commissaires qui doivent être appelés à composer la liste de présentation des futurs conseillers d'Etat. Or, ce sera là une rude besogne si on en juge par le nombre des compétiteurs. Le chiffre des candidats dépasse déjà 600 et il n'y a que vingt-deux places à donner.

Le *Mémorial diplomatique* nous apprend que les difficultés qui s'opposaient à l'établissement du second train direct entre Paris et l'Italie son aplanies, du moins en principe. Toutefois, comme la création de ce train doit entraîner pour le gouvernement français une dépense qu'on n'évalue pas à moins de 350,000 fr. pour la somme à payer à la Compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, le gouvernement ne reculerait pas devant cette dépense considérable; mais il désire auparavant avoir la certitude qu'il ne s'agit pas d'une chose provisoire. Il demande donc aux gouvernements des deux pays intéressés dans cette question, l'Italie et l'Angleterre, l'assurance formelle qu'une fois ce second train direct dans les deux sens établi, ils n'adopteront pas une autre voie pour le transit de leurs correspondances.

Les journaux des Etats-Unis et ceux d'Angleterre se montrent, les uns et les autres, également contrariés de voir la question de l'Alabama entrer dans une phase nouvelle. Les négociations se poursuivent néanmoins très-activement entre les deux gouvernements. Une feuille de Londres disait hier: après que l'effervescence provoquée par la pétulance naturelle des Américains sera calmée, les deux peuples seront plus que jamais dans les meilleurs termes.

Agrissons avec les Etats-Unis comme nous agrissons avec la France et avec la Russie, évitant tout ce qui est arbitraire; restant sur le pied d'égalité, résistant à toute violence, faisant obstacle à tout ce qui est injuste, agissant à ciel ouvert; plus de sous-entendus, plus de protocoles, d'entente secrète; en fin, traitant les autres nations avec le sentiment de respect que l'homme doit à l'homme, le peuple à un autre peuple.

Le *Daily-Telegraph* voudrait que les deux plus grandes nations commerciales reconnaissent enfin que jamais aucune demande d'indemnité pour dommages indirects ne peut et ne doit être faite par un belligérant à une puissance neutre. Nous ne pouvons dire trop haut, s'écrie le *Daily-Telegraph*, que la responsabilité de l'annulation du traité de Washington tomba tout entière sur le président Grant et ses ministres. Ils pouvaient, s'ils l'avaient voulu, mettre fin aux difficultés pendantes. La nation leur a laissé toute liberté d'action. Le *Daily-Telegraph* ne peut renoncer à l'espoir d'une solution satisfaisante; il ne doute pas que lorsque les nuages qui ont pesé sur les communications télégraphiques et autres échangées par les deux gouvernements seront dissipées, un rayon d'espoir ne vienne rasséréner les esprits.

La Chambre des députés Italiens a pris en considération une proposition faite par M. Carli et ayant pour objet d'introduire le suffrage universel dans les élections. Nous lisons dans la *Riforma* du 30 Mai qu'on a distribué à la Chambre des députés le rapport sur l'établissement d'un télégraphe sous-marin entre Brindisi et l'Egypte. Ce rapport accepte la proposition ministérielle.

ASSEMBLEE NATIONALE DES UNIVERSITES

Séance du 1er juin.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération du projet de loi relatif au recrutement de l'armée.

La parole est à Mr. Bethmont sur l'article 23. Mr. Bethmont: Le service obligatoire est accepté par tous, mais on a compris en même temps que ce serait avec des réserves, sans lesquelles il serait d'une application impossible. Déjà l'article 17 a admis certaines dispenses, et nous espérons que, dans une séance prochaine, l'article qui donne certaines exemptions pour l'instruction publique et les cultes sera également adopté.

Toutes ces dispositions sont nécessaires pour que le service obligatoire ne soit pas à la fin cruel et inutile. Dans l'article 22, vous avez voulu accorder à la famille ses soutiens, nécessaires. En votant sans discussion cet article, ainsi que l'article 17, je ne pouvais m'attendre à ce qu'il y eût des objections sur l'article 23, qui garantit les nécessités agricoles, industrielles et commerciales. Vous avez déjà admis dans l'article 22 une dispense pour l'indigence dans la proportion de 4 0/0 et vous avez admis que le conseil municipal en serait juge. Eh bien! pour les sursis d'appel, nous avons suivi le même système.

On ne doit pas oublier qu'un grand nombre d'années sont prises pour le service de l'armée, et que cependant il ne faut pas épuiser le pays. Il ne faut pas non plus méconnaître les nécessités du travail, pas plus que dans l'article 19 et dans l'article 57 vous ne méconnaîtrez la nécessité de l'intelligence et de l'âme. Les exemptions ne sont pas, d'ailleurs, absolues; ce sont de simples sursis qui disparaissent entièrement en cas de guerre.

La loi de 1832 ne parlait pas des sursis d'appel, parce qu'il y avait alors un remplacement et il supprimait à toujours devant l'ennemi le service personnel.

Avec l'article 23 tel qu'il a été rédigé par des législateurs soucieux de l'avenir du pays, on n'aura plus à craindre les défaillances dont notre pays s'est rendu coupable pendant trop d'années. Les établissements qui ont commencé pourront être sauvegardés pendant la paix, mais aucun citoyen ne sera dispensé pendant la guerre; et ce sera une raison pour que le pays, ne s'abandonnant pas lui-même, ne fasse la guerre qu'en cas d'absolue nécessité.

M. Bethmont fait remarquer que la loi prussienne elle-même donne des sursis de ce genre, dans ses paragraphes 43 et 44, pour certains fermiers et certains établissements industriels qui ont les dépenses admises par l'article 23 de la commission de la loi proposée à l'Assemblée nationale.

Ce qui a soulevé les susceptibilités, c'est la crainte des faveurs qu'appliqueraient les conseils municipaux. Il y a des difficultés véritables, mais l'article 24 ne désigne pas les conseils municipaux, et l'on peut demander une autre autorité pour la désignation des sursis.

M. Bethmont fait d'ailleurs remarquer que pour le recrutement, le conseil de révision est le seul juge du cas. C'est le conseil municipal qui donne l'avis, mais il ne statue pas; c'est le conseil de révision qui statue. Et où statue-t-il? Est-ce au ca. Non, au chef-lieu de département, où il ne sera plus assiéger par toutes les sollicitations locales.

Le service obligatoire ne sera nullement compromis; la nation y reste soumise en même temps qu'elle étudie, en même temps qu'elle travaille; et, pour faire disparaître toute crainte, la commission demandera la suppression du paragraphe final de l'article 27.

Nous sommes dans un pays essentiellement démocratique, dans un pays où le travail, accumulé des fortunes les plus respectables, de celles qu'il faut sauvegarder, est l'origine de quelque fortune de la propriété, et vous ne voudriez pas sauvegarder la situation des fortunes démocratiques qui commencent!

N'est-il pas utile de sauvegarder l'avoir de ceux qui ont commencé par rien et qui finissent par être quelque chose? On parle de sentiments d'égalité! Y a-t-il égalité entre un homme qui a perdu sa femme et celui qui est seul ou un autre qui a femme et fils? Y a-t-il égalité entre cet homme et un autre qui n'est plus dans les mêmes conditions? (Bruit divers.)

M. le président: Messieurs, faites silence. Il faut d'abord savoir entendre pour savoir répondre ensuite. (Très bien!)

M. Bethmont continue à soutenir que si la loi n'accorde pas les sursis demandés, elle ne sera pas une loi humaine. Il s'agit de sauvegarder l'intérêt social, et l'Assemblée n'oubliera pas que s'il y a 6,000 jeunes gens qui peuvent obtenir des sursis, ce ne sera que pour un an, deux ans au plus, dans des conditions exceptionnelles. L'Assemblée votera donc l'article 23, en réservant la discussion sur les articles 24 et 25.

M. Gambetta à la parole: M. Bethmont a soutenu l'article 23, d'un côté parce qu'il fallait des tempéraments entre l'ancien système et le nouveau; de l'autre parce que l'exemple de l'Allemagne doit nous servir de guide à cet égard. Enfin, il a fait valoir des considérations générales, mais si l'on vote l'article 23, ce sera la ruine du projet de loi lui-même.

Une voix à droite: Pourquoi?

M. Gambetta: Parce qu'il n'est pas un argument relatif aux 4 0/0 de l'article 23 qui ne puisse être appliqué successivement à tous les cas et au contingent tout entier. Les raisons seraient tout aussi victorieuses. Sans doute, il faut de la conciliation entre l'ancienne loi et la nouvelle; mais il ne faut pas que le principe adopté périsse dans les détails de l'application.

L'article 17 et l'article 22 sont suffisants pour cette conciliation. Les 4 0/0 de l'article 23 sont justes. Il s'agit des véritables soutiens de famille, et c'est là que M. Bethmont pourra obtenir satisfaction.

L'article 23, pour M. Gambetta, ne ferait qu'ouvrir la porte à l'arbitraire et à la faveur.

On parle de l'empêcher en faisant rejoindre les sursis au chef-lieu du département.

Il y aura toujours les avis que l'on demande aux conseils municipaux pour les sursis qui ne sont, au fond, que des exemptions. (Mouvement.)

Le caractère politique n'y sera pas étranger. (Démarches à d. oite.) Oh! il sera certain. On circonviendra les officiers municipaux, d'influences, de sollicitations, de calculs malsains, d'intrigues; on donnera libre carrière aux plus mauvaises passions politiques. Voyez-vous à quels outrages seront soumis les officiers municipaux, à quelles récriminations! Que de compétitions, que de discordes! Vous y réfléchirez, messieurs, avant de vous faire à vous-mêmes un pareil cadeau.

Il n'y a pas deux manières d'être orphelin; il n'y a pas la loi à l'arbitraire, à la faveur. Qu'on soit pauvre, qu'on soit plus favorisé de la fortune, on a droit également de rester auprès de son père, auprès de sa mère.

Il n'y a pas deux manières d'être veuf, d'être veuve. (Rires d'approbation.) Là il n'y a pas non plus place à l'arbitraire.

Mais devant l'article 23, que de sollicitations! combien la porte est ouverte à l'arbitraire! Il y aura au moins 25 0/0 de demandes. Quelles sources de réclamations! On sait ce qui se passe à la compagnie: on se surveille, on se jalouse. Quelles jalousies ne va-t-on pas irriter! Comment la porte ne serait-elle pas ouverte à l'arbitraire, à la faveur?

Voilà ce qui touche au principe. Quant à l'exemple de l'Allemagne, M. Bethmont n'a point parlé de la raison qui accorde certains sursis. C'est que la terre est constituée encore en Prusse d'une manière aristocratique.

Ensuite l'Allemagne, à l'instinct, l'habitude de la soumission à l'autorité hiérarchique. La France est une démocratie, et les démocraties sont ombrageuses, et elles resteront ainsi tant que les opinions et les sentiments seront incomplets.

Ensuite l'Allemagne, à l'instinct, l'habitude de la soumission à l'autorité hiérarchique. La France est une démocratie, et les démocraties sont ombrageuses, et elles resteront ainsi tant que les opinions et les sentiments seront incomplets.

Ensuite l'Allemagne, à l'instinct, l'habitude de la soumission à l'autorité hiérarchique. La France est une démocratie, et les démocraties sont ombrageuses, et elles resteront ainsi tant que les opinions et les sentiments seront incomplets.

Ensuite l'Allemagne, à l'instinct, l'habitude de la soumission à l'autorité hiérarchique. La France est une démocratie, et les démocraties sont ombrageuses, et elles resteront ainsi tant que les opinions et les sentiments seront incomplets.

Ensuite l'Allemagne, à l'instinct, l'habitude de la soumission à l'autorité hiérarchique. La France est une démocratie, et les démocraties sont ombrageuses, et elles resteront ainsi tant que les opinions et les sentiments seront incomplets.

Ensuite l'Allemagne, à l'instinct, l'habitude de la soumission à l'autorité hiérarchique. La France est une démocratie, et les démocraties sont ombrageuses, et elles resteront ainsi tant que les opinions et les sentiments seront incomplets.

Ensuite l'Allemagne, à l'instinct, l'habitude de la soumission à l'autorité hiérarchique. La France est une démocratie, et les démocraties sont ombrageuses, et elles resteront ainsi tant que les opinions et les sentiments seront incomplets.

Ensuite l'Allemagne, à l'instinct, l'habitude de la soumission à l'autorité hiérarchique. La France est une démocratie, et les démocraties sont ombrageuses, et elles resteront ainsi tant que les opinions et les sentiments seront incomplets.

Ensuite l'Allemagne, à l'instinct, l'habitude de la soumission à l'autorité hiérarchique. La France est une démocratie, et les démocraties sont ombrageuses, et elles resteront ainsi tant que les opinions et les sentiments seront incomplets.

Ensuite l'Allemagne, à l'instinct, l'habitude de la soumission à l'autorité hiérarchique. La France est une démocratie, et les démocraties sont ombrageuses, et elles resteront ainsi tant que les opinions et les sentiments seront incomplets.

Ensuite l'Allemagne, à l'instinct, l'habitude de la soumission à l'autorité hiérarchique. La France est une démocratie, et les démocraties sont ombrageuses, et elles resteront ainsi tant que les opinions et les sentiments seront incomplets.

Ensuite l'Allemagne, à l'instinct, l'habitude de la soumission à l'autorité hiérarchique. La France est une démocratie, et les démocraties sont ombrageuses, et elles resteront ainsi tant que les opinions et les sentiments seront incomplets.

Ensuite l'Allemagne, à l'instinct, l'habitude de la soumission à l'autorité hiérarchique. La France est une démocratie, et les démocraties sont ombrageuses, et elles resteront ainsi tant que les opinions et les sentiments seront incomplets.

et n'auront pas pour les éclairer l'instruction obligatoire. Si la démocratie est ombrageuse, on ne doit pas en faire le reproche à ceux qui en souffrent, mais à ceux qui ont le moyen d'y remédier, et qui éloignent les réformes. (Mouvement.) On nous a reproché d'exciter les ardeurs des foules quand nous ne pouvions y satisfaire.

Une voix à droite: C'est vrai!

M. Gambetta: Eh bien! je le répète, ce que nous voulons, c'est que l'ordre moral domine; nous voulons l'instruction obligatoire, et nous sommes de cet avis que l'armée est une véritable école de morale, de discipline. Quand le service sera obligatoire, dans les faits comme dans le principe, individuel et personnel; quand tout le monde devra accepter le sacrifice militaire, nous aurons beaucoup fait pour cette école de morale.

Il ne suffit plus pour cela de nous payer de paroles, d'équivoques, ni même de paroles sentimentales; il ne faut pas que le principe disparaisse sous les exceptions. Je ne veux que le strict; nécessaire, je ne veux pas admettre le superflu en matière d'exceptions; nous n'avons pas le droit de demander le superflu en matière sociale. Eh bien! le service obligatoire personnel dans l'armée, ce sera avancer la propre constitution dans l'intérêt de l'ordre moral et de la discipline.

M. Gambetta termine en faisant remarquer que l'abandon du dernier paragraphe de l'article 27 par la commission indique que l'article 23 lui-même doit être abandonné par l'Assemblée. On jette un peu de lest pour sauver l'article 23, mais il est désormais fort compromis. L'Assemblée le rejettera dans l'intérêt même du respect dû à la loi, de sa moralité et dans l'intérêt même de la grandeur de la nation et de l'ordre social.

On peut accepter quelques déviations dans l'application d'un principe, mais on ne saurait accepter des mutilations excessives. Je viens donc vous demander de rejeter l'article 23. (Applaudissements.)

M. Bethmont insiste pour l'adoption de l'article 23. Si la loi du principe obligatoire existait depuis trente ans, on comprendrait qu'on n'acceptât pas les dépenses, en temps de paix, établies par l'article 23. Si le service actif ne devait avoir lieu que pour trois ans, on le comprendrait encore; mais l'obligation est inscrite pour cinq ans, et il faut donner le temps au pays de s'habituer à la loi et ne pas détruire d'avance les fortunes les plus recommandables, celles qui commencent.

M. le général Guillaumat combat l'article 23. Sur 100 jeunes gens appelés, en accordant 4 sursis, on fera 96 mécontents, et ce sera exposer les officiers municipaux à être circonvenus par la foule des intrigants.

M. le général Pellissier appuie l'article 23. Montesquieu l'a dit depuis longtemps: «Quelques dispositions qu'édicté la loi les mœurs sont toujours plus puissantes que la loi.» Il faut tenir compte des mœurs, ménager les traditions.

Que l'on ne croie pas d'ailleurs que l'on n'aura pas remplir ses devoirs; le service obligatoire est sauvegardé pour la guerre, et le jeune homme suivra l'exemple des vieillards eux-mêmes, l'exemple du général Changarnier. On lui disait, il y a quelques jours, à propos de Metz: «Qualité pour faire dans cette galère!» Ce qu'il allait y faire, il allait y donner l'exemple du dévouement, et cet exemple n'a pas été sans entraînements. Ne craignez pas que nos jeunes Français ne se rendent pas à l'appel de la patrie!

M. le général Chanzy: Je crois que les paroles de M. Gambetta ont été une tactique pour nous entraîner à des concessions sur d'autres points. La loi doit ménager les mœurs, les habitudes du pays. La loi a été mûrement étudiée. Si l'on ôte une pierre, tout l'édifice croule.

La loi, du reste, est parfaite, et elle pourra être perfectionnée dans l'avenir. Il n'y a pas à craindre la faveur. Les fonctionnaires français sauront bien, du maire au préfet, avoir autant d'indépendance que qu'un major prussien. (Très bien! très bien sur quelques bancs.)

M. d. Castellane: Je ne proposerai pas à la commission de capituler devant les considérations présentées par M. Gambetta; j'avoue que toutefois que par plus d'un côté elles me paraissent justes.

Mais je viens proposer une transaction. Ce qui est choquant dans la loi, c'est que le sursis d'appel soit trop prolongé et d'vienne ainsi une sorte de remplacement. Je voudrais donc que le sursis d'appel ne pût pas se prolonger au delà d'une année. (Mouvement.)

M. de Chasseloup-Laubat: Le service personnel est obligatoire ne date pas d'aujourd'hui. La loi de l'an VI a abouti au remplacement, quoique cette loi l'eût interdit. En l'an VIII, le remplacement reparait. La loi de l'an VI n'avait pas fait assez place aux dépenses nécessaires et légitimes pour sauvegarder les grands intérêts de la société.

La loi actuelle a menagé qu'il y a d'intérêts. On a ménagé d'abord les besoins de la famille, les pères-familias du droit romain, c'est-à-dire, les aînés d'orphelins, puis des soutiens de famille. On a ménagé ensuite les droits de l'instruction et de la première des instructions, ceux de la religion, car sans elle l'instruction n'est pas éclairée.

Nous demandons maintenant de sauvegarder les sciences, les arts, ce que, comme l'illustre évêque d'Orléans le disait avec tant de vérité, la société française a de plus cher, les grandes et belles études, ce qui a porté si haut dans le monde l'expression du génie et de l'esprit français. (Vive approbation.) Nous avons voulu faire plus: sauvegarder l'instruction.

Vraiment, il y a quelque chose d'étonnant que M. Gambetta s'oppose à l'article 23. Nous avons voulu jeter les regards sur l'atelier. (Mouvement.) Nous avons voulu rendre possible la continuation des apprentissages des grandes industries. Nous avons donc sauvegardé les droits de la démocratie elle-même.

L'orateur rappelle que dans les autres points les conseils municipaux sont consultés, comme pour les sursis. Fallait-il donc réserver toute l'autorité au gouvernement? La loi est déjà très sévère; il faut ménager les transitions avec les mœurs. (Agitation.)

L'orateur rappelle que dans les autres points les conseils municipaux sont consultés, comme pour les sursis. Fallait-il donc réserver toute l'autorité au gouvernement? La loi est déjà très sévère; il faut ménager les transitions avec les mœurs. (Agitation.)

L'orateur rappelle que dans les autres points les conseils municipaux sont consultés, comme pour les sursis. Fallait-il donc réserver toute l'autorité au gouvernement? La loi est déjà très sévère; il faut ménager les transitions avec les mœurs. (Agitation.)

L'orateur rappelle que dans les autres points les conseils municipaux sont consultés, comme pour les sursis. Fallait-il donc réserver toute l'autorité au gouvernement? La loi est déjà très sévère; il faut ménager les transitions avec les mœurs. (Agitation.)

L'orateur rappelle que dans les autres points les conseils municipaux sont consultés, comme pour les sursis. Fallait-il donc réserver toute l'autorité au gouvernement? La loi est déjà très sévère; il faut ménager les transitions avec les mœurs. (Agitation.)

L'orateur rappelle que dans les autres points les conseils municipaux sont consultés, comme pour les sursis. Fallait-il donc réserver toute l'autorité au gouvernement? La loi est déjà très sévère; il faut ménager les transitions avec les mœurs. (Agitation.)

L'orateur rappelle que dans les autres points les conseils municipaux sont consultés, comme pour les sursis. Fallait-il donc réserver toute l'autorité au gouvernement? La loi est déjà très sévère; il faut ménager les transitions avec les mœurs. (Agitation.)

L'orateur rappelle que dans les autres points les conseils municipaux sont consultés, comme pour les sursis. Fallait-il donc réserver toute l'autorité au gouvernement? La loi est déjà très sévère; il faut ménager les transitions avec les mœurs. (Agitation.)

L'orateur rappelle que dans les autres points les conseils municipaux sont consultés, comme pour les sursis. Fallait-il donc réserver toute l'autorité au gouvernement? La loi est déjà très sévère; il faut ménager les transitions avec les mœurs. (Agitation.)

L'orateur rappelle que dans les autres points les conseils municipaux sont consultés, comme pour les sursis. Fallait-il donc réserver toute l'autorité au gouvernement? La loi est déjà très sévère; il faut ménager les transitions avec les mœurs. (Agitation.)

L'orateur rappelle que dans les autres points les conseils municipaux sont consultés, comme pour les sursis. Fallait-il donc réserver toute l'autorité au gouvernement? La loi est déjà très sévère; il faut ménager les transitions avec les mœurs. (Agitation.)

M. Gambetta à la parole. Plusieurs voix: La clôture! la clôture! Autres voix plus nombreuses: Non! non!

L'Assemblée maintient la parole à M. Gambetta.

M. Gambetta répond que la loi de l'an VI n'admettait aucune dispense, et c'est pour cela qu'elle n'a pas subsisté. Quand à ce que l'article 23 ménage l'intérêt des apprentissages et des ateliers, c'est une assertion erronée. L'apprentissage finit à vingt ans. Aussi l'article 23, au lieu de réunir, ne ferait que diviser les esprits.

Il n'y a là qu'un intérêt privé, puisque celui qui sera éliminé n'aura pas le droit de se plaindre. Il n'y a pas là d'intérêt général, et par conséquent, l'intérêt privé se trouvera d'avance la faveur et l'arbitraire. Le privilège règnera et vous aurez deshonorer votre loi, dit en terminant M. Gambetta.

M. Jean Brunet propose un amendement par lequel les sursis d'appel n'auraient plus d'autre caractère que celui d'une transposition de classe.

M. de Lasteyrie demande le renvoi à la commission, qui est adopté.

FAITS DIVERS

Le recensement de la ville de Rome.—Le directeur de la statistique municipale de la ville de Rome, M. Silvagni, vient de publier son rapport sur le recensement de la ville de Rome, effectué le 31 Décembre 1871. La population était de 247,497 âmes, soit 141,889 hommes et 105,608 femmes.

Les causes principales de cette grande différence de population entre les deux sexes sont dues à l'élément militaire (garnison), à l'élément ecclésiastique séculier et régulier et à la colonie de cultivateurs de la plaine appelée l'Agro romano. Dans cette colonie, on compte en effet 12,733 hommes et 2,430 femmes.

Le rapport fait connaître que certaines parties de la population romaine sont dans des conditions sociales peu heureuses; leurs habitations malsaines, sans lumière, sans air, sont des plus déplorablement installées qu'on puisse imaginer; rien de semblable dans aucune autre ville italienne.

Les conditions dans l'Agro romano sont, s'il est possible, encore plus mauvaises. On compte dans l'Agro 429 habitations, 8 palais, 165 villas, 614 fermes, 45 chumères, 345 cabanes et 49 grottes. Il y a 56 églises et 13 cimetières, douze médecins et point de pharmacie. Il y a trois écoles de garçons et deux de filles.

L'eau est de qualité médiocre; l'eau potable extrêmement rare; l'air n'est pas salubre, et la sécurité publique laisse fort à désirer. Des mesures hygiéniques vont être prises pour améliorer la situation matérielle de ces laborieux qui travaillent dans des conditions mauvaises, et chez lesquels, par suite, la mortalité est très grande.

(Opinion.)

La campagne de Rome: projets de colonisation.— Dans sa revue mensuelle des nouvelles et événements géographiques, un recueil allemand, *Unsere Zeit*, parle d'un récent projet de colonisation concernant le fameux désert inculte qui s'étend aux portes de Rome sur une longueur de 20 à 30 kilomètres, la Campagna di Roma.

Le terrain y appartient à très petit nombre de propriétaires nobles et de corporations religieuses. On n'y rencontre pas un arbre, pas un maison. Seuls, des anglais viennent y chasser le perdreau. Le gouvernement italien a l'intention de commencer par attaquer l'Agro romano, la partie de la campagne de Rome la plus voisine de la ville, et qui renferme 203,539 hectares de terrain inculte, avec 8,690 hectares de terrain cultivé.

La propriété foncière y est possédée par 113 laïques et 128 corporations religieuses. Dans ces 8,690 hectares de terre en culture sont compris les vignobles, les villas Borghèse, Albani, Torlonia, des parties de la commune d'Albano, Frascati, etc. Ces cultures doivent leur existence aux efforts persévérants de Pie VI.

Depuis cette époque, on a laissé dormir la campagne de Rome. On est persuadé aujourd'hui qu'il suffira d'un petit nombre d'années pour transformer la campagne de Rome en un pays sain, florissant et prospère, et l'on a trouvé les gens qui se chargeront de la besogne: ce sont les habitants du Piémont et de la Lombardie, contrées qui fournissent un assez fort contingent à l'émigration dans l'Amérique du Sud. Ils se sont déclarés prêts à se fixer dans la campagne romaine.

Le costume original du paysan romain ne tardera peut-être pas à disparaître devant l'accoutrement moins pittoresque des travailleurs aux larges épaules venus du Piémont et de la Lombardie. Un ouvrage récemment paru, «Cenni, sulla condizione fisico economica di Roma e suo territorio», fournit tous les renseignements nécessaires sur la topographie générale, la constitution géologique, le climat et l'état actuel de la campagne de Rome, ainsi que sur le problème de la colonisation, qui est d'un haut intérêt pour les agriculteurs.

Société russe de géographie.—La Société impériale russe de géographie a tenu, le 9 Février, sous la présidence du comte F. de Lütke, sa séance mensuelle ordinaire. M. A. Zablotsky-Dessiatowsky, membre du conseil, a lu un article nécrologique, fait par lui, sur M. N. Matfine, et dans lequel il a particulièrement fait mention des services rendus par le défunt à la Société, et de son activité en qualité de membre de la section de statistique depuis sa fondation, et de membre du conseil de 1852 à 1855.

Le secrétaire de la société comte C. de Lütke, a présenté ensuite à l'assemblée le quatrième tome, récemment publié, des mémoires de la société impériale russe de géographie, sur la *Géographie universelle*, sous la rédaction du prince

(1) Le recueil allemand imprime le nom de Pie VI. Nous croyons que c'est une erreur. On sait que la transformation de la campagne de Rome est due à Pie VI.

P. Kropotkine, membre collaborateur; puis il a passé à l'énumération des nombreux dons offerts à la Société depuis la séance mensuelle du premier Décembre, et a fait mention entre autres de vingt-deux ouvrages différents publiés par le comité central de statistique de la Suède depuis 1868 jusqu'en 1871, les *Bulletins* de la Société géographique de Paris, depuis le mois de Juin 1870 jusqu'au mois de Novembre 1871, et dont la réception avait été retardée par la guerre, et d'une brochure, envoyée par la Société géographique de Vienne, contenant une description intéressante de l'expédition des marins autrichiens Weyprecht et Payer dans la mer polaire.

Il a présenté aussi une des livraisons des *Mittheilungen* de Pétermann, dans laquelle se trouve la traduction de l'article tiré d'un voyage de M. Prjéwasky, inséré dans la quatrième livraison des *Bulletins* de l'année dernière, intitulé: *Machtha a Pekin*.

Dans la remarque faite sur cet article, le rédacteur des *Mittheilungen* parle de l'expédition actuelle de notre infatigable voyageur dirigée vers les sources du fleuve Jaune, et dont on attend des résultats géographiques très importants.

Le secrétaire attire ensuite l'attention de la Société sur deux collections de cartes exposées sur les tables. L'une de ces collections, obligamment offerte par le département hydrographique du ministère de la marine, contient des cartes dressées pendant le voyage fait en 1870 par le grand duc Alexis Alexandrovitch à Arkhangel, par voie de terre, et lors de son retour par mer; il y a cartes de quelques lacs intérieurs et plusieurs cartes d'ouvrages sur les côtes du district de Mourman et de la Nouvelle Zélande.

L'autre collection de cartes, extrêmement intéressante, a été envoyée par le secrétaire d'Etat du gouvernement, de la Tasmanie, et contient plusieurs cartes topographiques de la terre de Van Diemen, de la rade de Hobart-Town, et de la côte adjacente.

Parmi les manuscrits reçus pour être transmis à M. Tschaslowsky, membre de l'expédition chargée de l'exploration des orcs productives et du commerce de céréales en Russie, se trouvent des données concernant la navigation sur les rivières Klisma et Mskeha, et sur celles qui se trouvent dans limites de la 4e distance de la 2e section du 5e arrondissement des voies de communication. Ces données nous sont fournies avec une obligeance constante par le chef de la 2e section, M. le conseiller d'Etat Melnikow.

Dans le même but, la délégation provinciale de Tambow a envoyé des données sur les forêts productives et le commerce des céréales des districts de Morschansk, Tchernikow, Tambow et Borissoglebsk.

De la part de M. Tchouibsky, membre de l'expédition ethnographique dans les provinces occidentales de la Russie, ont été reçues plusieurs parties de la continuation de ses travaux sur les provinces du sud-ouest. Ces travaux sont en voie de publication sous la direction de MM. N. Kostomarov et Hildebrandt, qui ont eu la complaisance de se charger de cette besogne.

Un autre membre de cette même expédition, M. J. Konsétsow, a informé la Société, par une lettre de Koenigsberg datée du 2 Janvier, qu'il a travaillé à la bibliothèque royale, dont il a été facilité avec un empressement tout particulier par les autorités locales, et qu'il s'y est occupé de la composition d'un sommaire bibliographique de livres lithuaniens et d'ouvrages traitant de la question de la race lithuanienne. M. Konsétsow pensait rester en Prusse jusqu'à la fin du mois de Janvier pour étudier à fond les rapports qui existent entre l'idiome lithuanien et l'ancien prussien.

La section de Sibirie a envoyé à la Société la dernière partie de la carte indiquant l'itinéraire de l'expédition au pays des Tchoukchis de Nijikalinsk à la baie d'Anadyr, aller et retour, et une très intéressante collection de poissons et d'oiseaux, dont la classification a été confiée au musée de l'Académie des Sciences.

Le secrétaire a présenté ensuite à l'Assemblée la première livraison des *Bulletins* de la section du Caucase qui venait de paraître.

Nous apprenons que M. Richier, député de la Gironde, est mort jeudi à Paris.

Cette nouvelle a été annoncée vendredi à l'Assemblée nationale dans les termes suivants:

M. le président.—J'ai la douleur d'annoncer à l'Assemblée qu'elle vient de perdre un de nos plus estimables collègues, M. Richier, qui avait su se concilier parmi nous l'estime la plus justement méritée.

CORRESPONDANCE AGRICOLE.

Paris, 2 Juin.

La température a de nouveau causé des inquiétudes dimanche et mardi : il a plu avec un intensité qui justifiait ces appréhensions.

Heureusement que ce mauvais temps n'a pas persisté; le soleil a reparu, et s'il est tombé quelques averses depuis mercredi, elles ont été accompagnées de chaleur et ne sauraient être nuisibles.

Les nouvelles des récoltes restent donc satisfaisantes en général. Sur quelques points on se plaint que l'humidité ait favorisé le développement des mauvaises herbes. Mais c'est là un mal très restreint, et qui n'a d'ailleurs aucune gravité jusqu'à présent. Dans les terres fortes, les céréales réclament de la chaleur et surtout la cessation de la pluie. Là où l'humidité est à craindre, les blés en terre ont moins bon aspect qu'il y a quinze jours, mais nous le répétons, il n'y a pas de mai jusqu'à présent. On sait, d'ailleurs, que le développement de la plante ne se fait jamais partout également, et que, suivant la saison, telles cultures souffrent de l'humidité et telles autres de la sécheresse.

Comme nos lecteurs ont pu s'en convaincre, les transactions n'ont eu d'autre impulsion, cette semaine, que celle de la température, et le résultat a été, en définitive, une baisse de 2 fr. à 2 50 qui paraît bien acquise aujourd'hui.

On remarquera aussi que le départ est en voie de disparition. Mai et Juin n'ont plus qu'un seul et même cours, et il me subsiste plus que 50 c. sur Fûlet et Août. Tout nous porte à croire que la campagne prochaine ne tardera pas, soit à atteindre les prix d'Août, soit à voir les prix des trois prochains mois descendre au niveau de celui des 4 mois de Septembre.

Les avis de la province sont la plupart à la baisse, conséquence du mouvement de réaction qui s'est produit à Paris.

Les places du littoral ont également abaissé leurs prix, et les nouvelles de l'étranger nous signalent la même tendance en Angleterre, en Belgique, en Allemagne et à New-York.

Les menus grains ont participé à ce mouvement, bien que faiblement encore. Ici nous avons coté, à la halle de mercredi, 50 cent. de blais sur le seigle et l'orge, et l'avoine était plus offerte.

En province la demande est également plus calme et les prix moins bien tenus.

Jusqu'à présent la pluie a empêché toute reprise sérieuse de la fabrication des fûtes.

La demande est à peu près nulle. Toutefois, les cours restent bien tenus, par suite des craintes que l'excès d'eau fait concevoir sur la prochaine récolte de pommes de terre.

On demande également la cessation de la pluie pour la rentrée des fourrages. Ceux du Midi ont été emmagasinés dans les meilleures conditions. Mais la température qui règne depuis un mois n'a pas permis de continuer cette opération dans les départements situés au centre et au nord.

Quoi qu'il en soit, il n'y a pas de mai, et si la température se sèche entièrement les prix, bien que très bons, pourraient fléchir encore.

L'huile de colza, par suite de craintes plus cherchées que réelles, a vu se produire cette semaine une reprise notable sur toutes époques de la cote, mais particulièrement sur le disponible et le rapproché. Les acheteurs cependant ne courent pas un grand danger. Le prix actuel étant peu élevé, il est vrai que le stock dépasse encore huit millions de kilogrammes et que depuis longtemps la récolte de colza, ne s'est aussi bien annoncée en France et dans tout les pays d'Europe où se cultive cette plante.

L'huile de lin, un peu moins demandée en disponible, est plus ferme sur les époques éloignées.

Le 3/6 a beaucoup de peine à franchir les cours où nous le voyons renfermé depuis plusieurs mois. Après avoir fait 52 fr. il est remonté à 53 fr. la semaine dernière le voilà à 54 fr. depuis quelques jours. S'il maintiendrait-il? Fera-t-il plus? Les transactions sont si restreintes, qu'il est difficile de se prononcer.

Le sucre, après un moment de faiblesse, se raisonne de nouveau en hausse. La culture se plaint beaucoup du dommage que la pluie cause aux betteraves.

Le suif a encore baissé de fr. par quintal à la Bourse de mercredi. Mais les bons cours ont ramené des demandes. Le livrable, fort négligé depuis la guerre, recommence à donner lieu à quelques affaires et la campagne nouvelle se traite avec un report d'environ 6 francs.

VARIÉTÉS

LA GROTTTE DE LA MAURESQUE.

En face de l'établissement des bains de Fitéro, sur des rochers taillés à pic, au pied desquels coule la petite rivière d'Alhama, on voit encore de nos jours les restes abandonnés d'un château arabe. Les chroniques de la délivrance du territoire espagnol ont rendu à jamais célèbres les grandes et mémorables actions d'éclat dont illustrèrent ces défenseurs et ceux qui plantèrent sur ses créneaux l'étendard de la croix.

Les murailles n'offrent plus que des ruines et les vestiges informes de sa grandeur passée. Les pierres des tourelles, amoncelées dans le fossé, ont fini par le combler entièrement. Dans la cour qui servait à l'exercice des armes, croissent les ronces et les herbes sauvages. Partout, l'œil n'aperçoit que tronçons d'arcs brisés, pierres noircies et rongées par le temps. Là, c'est un pan de barbacane, dont les lézards sont festonnés de lierre; ailleurs, une tourelle, debout encore, mais qui ne tient à ses assises que par un caprice du hasard; plus loin, on voit des étagères débris, dans lesquels sont fixés les anneaux de fer qui servaient de support au pont-levis.

Pendant mon séjour aux bains, tous les soirs, poussé par la curiosité, je gravissais les pentes escarpées du coteau et suivais le sentier qui con-

duisait aux ruines de la forteresse arabe. J'y restais des heures entières; tantôt je grattais le sol pour y trouver des armes; tantôt je frappais les murs et en fouillais les creux, cherchant quelque trésor caché; tantôt, enfin, je m'enfonçais dans les recoins les plus obscurs pour y découvrir l'entrée d'un de ces souterrains que la tradition populaire attribue à tous les castels mauresques.

Mes efforts et mes recherches furent sans résultat.

Découragé de ne rencontrer sur ces hauteurs rien qui satisfît ma curiosité, je résolus un soir de n'y pas monter; je fis ma promenade habituelle le long de la rivière. En côtoyant ses bords, j'aperçus une espèce de trou masqué par de hautes et très-épaisses bruyères. Saisi d'un léger frisson, j'écartai les tiges des bruyères. Au premier abord, cette cavité me parut être de formation naturelle. Mais après l'avoir considérée plus attentivement, je reconnus une galerie pratiquée dans la roche vive. Sur de ne pouvoir pénétrer jusqu'au fond, que me voilait l'obscurité, je me contentai d'examiner dans tous ses détails la voûte et le sol dans lequel je crus apercevoir les traces de grands escaliers se dirigeant vers le sommet de la forteresse. Je me souvins alors d'avoir vu dans les ruines une poterne bouchée. Sans doute, j'avais découvert un de ces chemins secrets si communs dans les ouvrages militaires de cette époque, un chemin qui devait faciliter les fausses sorties des assiégés, ou les dérober à la vue quand ils allaient puiser de l'eau à la rivière qui baigne le bas des remparts.

Je revins sur mes pas pour éclaircir mes doutes. Sur le penchant de la côte, un paysan taillait des ceps de vigne. Je me dirigeai vers lui et, sous prétexte d'allumer ma cigarette, je liai conversation.

Avant d'en arriver à mon but, nous causâmes de choses et d'autres; des propriétés médicales des eaux de Fitéro, de la récolte passée et de la récolte à venir, des femmes de Navarre, de la culture des vignes, et de tout ce qui paraissait plaire au bonhomme.

Après bien des détours, je lui demandai s'il avait ouï dire que quelqu'un fût entré dans la grotte.

— Entrer dans la grotte de la Mauresque? me répondit-il, stupéfait d'entendre une pareille question... Qui donc l'oserait? Ne savez-vous pas qu'une âme en sort toutes les nuits?

— Une âme! m'écriai-je en souriant; l'âme de qui?

— Eh, mon Dieu! c'est l'âme de la fille d'un chef maure, qui, tout éplorée, s'en vient parcourir ces lieux! Chaque nuit on la voit, habillée de blanc, se diriger vers la rivière et y remplir une cruche d'eau.

Des explications de ce brave homme, je compris qu'il y avait sur le souterrain et le château que je supposais être en communication, quelque vieille histoire bonne à recueillir. Et, comme je me plais à écouter les traditions populaires, je le suppliai de me dire ce qu'il savait. Il le fit à peu près en ces termes:

— Quand le château dont on ne voit plus que les ruines, était occupé par les rois maures, au temps où ses tours, dont il ne reste plus aujourd'hui pierre sur pierre, dominaient du haut de ce rocher le fertile et magnifique vallon qui arrose la rivière d'Alhama, une bataille acharnée eut lieu près de la ville de Fitéro. Dans la mêlée, fut blessé et fait prisonnier un chevalier fameux, un chrétien également digne, par sa valeur et sa pitié, de la célébrité attachée à son nom.

Ses ennemis le chargèrent de chaînes et le conduisirent à la fortresse, où il lutta pendant plusieurs jours entre la vie et la mort. Guéri de ses blessures, comme par miracle, ses proches, à force d'or, mirent fin à sa captivité.

Revenu dans ses foyers, le prisonnier chrétien eut le bonheur d'y trouver et de serrer entre ses bras ceux qui lui avaient donné le jour. Joyeux de le revoir, ses compagnons d'armes et ses gens de guerre crurent le moment opportun pour marcher à de nouveaux combats. Mais l'âme du chevalier était absorbée dans une profonde mélancolie, et la tendresse paternelle pas plus que les témoignages de l'amitié, n'étaient capables de le tirer de son étrange situation d'esprit.

Pendant sa captivité, l'héroïque chrétien avait aperçu la fille du chef maure qui commandait dans le château. Depuis longtemps, la réputation de beauté dont jouissait l'infidèle était parvenue jusqu'au fond de son cachot.

Mais lorsqu'il la vit, elle lui parut bien supérieure à l'idée qu'il en avait conçue. Il ne put résister à la séduction de ses charmes, et, malgré les obstacles insurmontables qui les séparaient, il en devint éperdument amoureux.

Notre chevalier passa des mois et des mois à rêver aux projets les plus audacieux et les plus extravagants. Tantôt il pensait aux moyens de se rapprocher de cette femme, tantôt il se consumait en vains efforts pour l'oublier. S'arrêtait-il à une chose, l'instant d'après il en voulait une autre complètement opposée. A la fin, il réunit ses frères d'armes, ses compagnons de combat, fit appel à ses gens de guerre, et, après avoir terminé ses préparatifs, se jeta à l'improviste sur la forteresse.

Au départ, la troupe commandée par le chevalier ne le croyait animé que du désir de tirer vengeance des mauvais traitements qu'il avait soufferts. Mais lorsque la forteresse fut tombée en son pouvoir, on eut la cause véritable de cette audacieuse entreprise. Tant de bons chrétiens avaient péri pour satisfaire une passion indigne.

Enivré de l'amour qui, brûlait son cœur et que partait la belle mauresque, le chevalier ne faisait plus cas des conseils de ses amis, ne voulait plus écouter les murmures ni les plaintes de ses soldats. Tous, demandaient à grands cris à s'éloigner de ces murs devant lesquels il était naturel que les Arabes, remis de leur panique et de leur surprise, dussent se présenter avec de nouvelles faces.

C'est, en effet, ce qui arriva. Le chef maure fit une levée d'hommes dans les provinces voisines. Un matin, la sentinelle placée au sommet de la tour, vint annoncer aux deux amants qu'une troupe innombrable descendait de la montagne voisine; on eût dit que la nation mauresque, tout entière, allait envahir le château.

A cette nouvelle, la jeune fille devint pâle com-

me la mort. Le chevalier demanda ses armes. Tout fut mis en mouvement: les soldats sortirent en foule de leurs quartiers, les herses furent baissées, le pont-levis fut levé, les créneaux se couvrirent d'arbalétriers.

Quelques heures après commença l'assaut. On pouvait supposer que les chrétiens, qui s'étaient emparé par surprise de cette forteresse réputée inexpugnable, demanderaient une honorable capitulation. Ils n'en firent rien, se défendirent vaillamment et repoussèrent jusqu'à dix attaques successives.

Convaincus de l'inutilité de leurs efforts, les maures se bornèrent à cerner la place plus étroitement. Forcer ses défenseurs à capituler par famine, tel fut leur but.

Mais les chrétiens, sachant qu'ils ne conserveraient la vie qu'au prix de celle de leur chef, se résignèrent à souffrir toutes les privations plutôt que de l'abandonner. Ceux mêmes qui avaient blâmé sa conduite, jurèrent de mourir pour sa défense.

Les maures, impatients, résolurent de donner un nouvel assaut pendant la nuit. L'attaque fut acharnée, la défense désespérée, le choc terrible. Le chef maure, après avoir, à l'aide d'une échelle, escaladé les remparts, reçut un coup de hache qui lui fendit le front, et fut précipité dans le fossé. Le chevalier, au même instant, fut atteint d'un coup mortel dans la brèche où il combattait. Assaillants et défenseurs luttèrent corps à corps au milieu de la nuit.

Les chrétiens finirent par perdre pied, et par se replier. Le danger était imminent. La mauresque, dont le désespoir doublait les forces, se jeta alors sur le corps de son amant, l'enleva dans ses bras, l'emporta dans la cour, se dirigea vers d'une dalle à laquelle un ressort secret était adapté, le toucha, et soudain, par une impulsion merveilleuse, la dalle se dressa et laisse apercevoir la botte béante d'un souterrain. La fille du Maure y pénétra, puis disparut dans ses profondeurs, chargée de son précieux fardeau.

Lorsqu'il eut repris ses sens, le chevalier jeta autour de lui un regard effaré: «J'ai soif! s'écria-t-il; je me meurs! je brûle!» Dans le dénaire de l'agonie, il ne sortait de ses lèvres desséchées par le râle de la mort, que ces pénibles paroles: «J'ai soif! je brûle! de l'eau! de l'eau!»

La jeune fille savait que le souterrain avait une issue dans le vallon où coule la rivière. Mais ce vallon, et toutes les hauteurs qui le dominent, étaient gardés. De nombreux soldats maures, impatients d'assouvir leur rage d'extermination, cherchaient partout le chevalier et son amante. Ces obstacles n'arrêtèrent pas le courage de l'intrepide mauresque. Sans hésiter, elle prend le casque du moribond, se glisse comme une ombre à travers les broussailles qui couvrent l'entée de la grotte, et descend à la rivière.

Elle achevait d'y puiser l'eau dont elle avait besoin, lorsque, en se relevant, elle fut atteinte d'une flèche.

Au bruit qu'avait produit l'écartement des branches, deux soldats avaient lancé leurs traits dans cette direction.

Blessée à mort, la mauresque put néanmoins se traîner jusqu'au chevalier. Dès que celui-ci vit son amante, couverte de sang, sur le point de rendre le dernier soupir, il fit un retour sur lui-même.

Touché par l'énormité de la faute qu'ils expiaient tous deux si cruellement, il leva les yeux vers le ciel, prit un peu d'eau et, sans penser à l'approche de ses lèvres brûlantes, il adressa cette demande à la mauresque: «Veux-tu devenir chrétienne?... Veux-tu mourir dans ma religion et, en sauvant ton âme, faire le salut de la mienne?» A ces mots, l'infortunée qui était à terre, évanouie, ensanglantée, fit de la tête un signe imperceptible d'acquiescement. Aussitôt, le chevalier invoqua le nom de l'Éternel et versa sur son front l'eau du baptême.

Quelques jours plus tard, le soldat qui avait lancé la flèche fatale, vit au bord de la rivière une trace de sang. Il la suivit et trouva les deux cadavres dans la grotte. Ce sont leurs ombres qui parcourent chaque nuit ces lieux et les environs.

ANNONCES

L'ESPAGNE NOUVELLE, imprimée sur quatre pages, paraît tous les jours, excepté le dimanche.

Sommaire des matières qui sont traitées simultanément ou tour à tour dans chaque numéro:

Deux bulletins politiques, l'un intérieur, l'autre extérieur.

Article de fond.

Séances du Congrès et du Sénat.

Revue de la presse espagnole et française.

Correspondances et télégrammes de Paris, Londres, New-York, Saint-Petersbourg, Berlin, Vienne, Lisbonne, Genève, Stockholm, Rome, Constantinople, etc. etc.

Bulletin commercial, industriel et financier.

Nouvelles officielles, et nouvelles diverses puisées aux meilleures sources.

Variétés.

Revue dramatique et musicale.

Bibliographie.

Hygiène.

Modes.

Communications et annonces.

Feuilletons traduits des romans espagnols en vogue.

L'ESPAGNE NOUVELLE s'est assuré la collaboration d'écrivains de talent, dont les noms et les œuvres sont à juste titre aimés du public.

Nous citerons MM. P.-L. IMBERT, ZACHARIE ASTRUC, BARBEY D'AUREVILLE, LÉON CLADEL, ALPHONSE DAUDET, MARIO PROTH, GONZAGUE PRIVAT, ARMAND SYLVESTRE, FRANÇOIS COPPÉE, HENRI LAMORIN, etc., etc.: toute la jeunesse sérieuse et forte.

Politique, sciences, beaux-arts, littérature, hommes et choses du jour, sont appréciés et critiqués par ces vaillants champions du journalisme parisien.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

MADRID. 1 mois, 3 pesetas.

PROVINCES ET PORTUGAL: 3 mois, 12 pesetas.

6 mois, 24 pesetas.

1 an, 48 pesetas.

COLONIES ET AMÉRIQUE. 3 mois, 20 pesetas.

6 mois, 40 pesetas.

1 an, 80 pesetas.

FRANCE ET ÉTRANGER. . . 3 mois, 15 francs.

6 mois, 30 francs.

1 an, 60 francs.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat à vue sur Paris ou sur Madrid, à l'ordre de l'administrateur.

Annonces: 25 centimes de peseta ou de franc la petite ligne.

Réclames avant les annonces: 1 peseta ou 1 franc la ligne.

Réclames dans le corps du journal: 3 pesetas ou 3 francs la ligne.

Les commerçants et industriels trouveront un grand avantage pour leurs produits à faire insérer des annonces dans L'ESPAGNE NOUVELLE, à cause du tirage considérable du journal et de la spécialité de ses lecteurs.

Les annonces paraîtront dans l'édition ordinaire de Madrid, comme dans les éditions destinées aux Antilles et au Brésil, où le journal compte déjà de nombreux abonnés.

L'ESPAGNE NOUVELLE est distribuée dans Madrid de six à huit heures du soir.

On s'abonne à Madrid: aux bureaux du journal, calle de las Hileras, num. 16.

A la librairie d'Alfonso Duran, carrera de San Gerónimo, num. 2.

A Marseille: maison Laforge, Place de la Bourse, num. 9.

EXTRAITS D'ODEURS POUR LE MOUCHOIR.

Parfums naturels et composés: Ambre, Ambroisie, Aubépine, Bouquet, Cassie, Cédar, Chèvrefeuille, Chêne, Citron, Eglantine, Iris, Fleurs d'Italie, Fleurs d'Oranger, Garofoli, Jasmin, Hélioïtre, Jougille, Melilot, Lilas, Maréchale, Miel d'Angleterre, Mignardise, Muse, Mille Fleurs, Mousseline, Oeillet, Patchouly, Pois de Senteur, Portugal, Réséda, Rose, Safran, Tubéreuse, Vanille, Verveine, Violette, Vétiver, Volcameria.

Parfums nouveaux: Bouquet de Chantilly, de Fontainebleau, Anglais, des Bois, de Caroline, des Soirées, d'Estherazy, de la Reine, Mignon, de la Duchesse, des Champs, de l'Impératrice, de la Cour, de Victoria. — Petit es caves à odeurs, de 2, 4 et 6 flacons.

Essences florales p r fums choisis. Les fleurs les plus exquises en parfum, les plantes les plus riches en arômes, les baumes les plus odoriférants, servent à la composition de essences florales. Une ou deux gouttes sur un mouchoir suffisent pour développer leurs émanations suaves. Elles sont très-recommandées à l'époque des soirées d'hiver; dans les boudoirs et les salons, la douce fraîcheur de leur senteur imprègne l'atmosphère de délicieuses exhalaisons, qui, sans fatiguer ni irriter les nerfs des personnes délicates, charment et récréent l'odorat. Ces odeurs sont: la scotia flora, le volcameria, le bouquet du West End, les fleurs de Mai, l'Ess. bouquet, la fleur de pêcher, le géranium prince Orange et la violette de Parme. Pour parfumer les appartements pastilles à brûler, eaux odorantes, pot-pourri de Berlin, sachets, sultanes pour gants et mouchoirs, Patchouly, vétiver, iris de Florence, Mus Tonquin, poudres de toutes odeurs pour parfumer les sachets.

Préparations hygiéniques pour l'entretien et la pousse des cheveux, Crème de la duchesse Blanche, à la vanille. C'est un heureux mélange de vanille décolorée, c'est une congération des huiles les plus pures. Cette préparations maintient la chevelure dans un état de santé parfaite, et l i donne du brillant et de l'éclat. Thyméline pommade des soirées, pour faire tenir les cheveux frisés et les conserver brillants et lisses. Ce fluide, d'ne très-grande pureté, nourrit les cheveux de son principe tonique, et détruit sensiblement les pellicules de la tête, qui, souvent, nuisent à développement de la chevelure.

Crème pure au beurre de cacao tonique et fortifiante. Cette crème nutritive et généreuse donne à la chevelure de la souplesse et de la force, en augmentant son volume. Les dames l'em-

plient avec succès pour éviter la décoloration des cheveux. — Pommade extrafine aux violettes de Nice. Cette combinaison de moelle de boeuf pure, liquéfiée, mêlée à des substances fortifiantes, est d'un heureux effet pour prévenir l'alopécie et la décoloration. Les dames devront surtout en faire un fréquent emploi à la suite de leurs couches, afin d'arrêter la chute de leurs cheveux. Huile philocomme, préparée de moelle de boeuf et d'huile de noisettes. Pommade tonique au rhum. Rebonérateur. Véritable graisse d'ours. Huile de macassar. Huile de noisettes. Extrait d'huile aux fleurs. Cire à moustaches. Bandoline. Brillantine de Cydonia. Eau athénienne pour dégraisser les cheveux et les fortifier. Mixture africaine, composition pour teindre en toutes nuances, à la main, et sans aucun danger, les cheveux, les moustaches et les favoris.

RIVADENEYRA, EDITOR MADRID. BAJA, num. 8, Madrid. — EL INGENUO HIDALGO DON QUIJOTE DE LA MANCHA. — (édition de Argamasilla). — Cuatro tomos en 32. — Precio de la obra 60 rs. — Ouvres complètes de Cervantes. — Dose tomos en 4. — Solo se han impreso 310 ejemplares, que levan su número de orden en la anteportada. — Precio. — Del número 1 al 50, tirados en papel de hilo, 1.500 rs. el ejemplar. (Quedan muy pocos). — Números 51 al 300, papel continuo, blanco, 1.200 rs. — Números 301 a 310, papel amarillento claro, inglés. (Se han agotado). Biblioteca de Autores españoles desde la formación del lenguaje hasta nuestros días, 63 tomos publicados, precio de cada tomo en Madrid: 40 reales.

Obras de Cervantes, 1; Obras de D. Nicolas y D. Leandro Fernandez de Molina, 1; Novelistas anteriores a Cervantes, 2; Elogios de varones ilustres de Indias, por Juan de Castellanos, 1; Comedias escogidas de Fr. Gabriel Trelles (el Maestro Tirso de Molina), 1; Obras de V. P. M. Fr. Luis de Granada, 3; Comedias de D. Pedro Calderon de la Barca, 4; Romancero general, de D. Agustín Duran, 2; Epistolario español, 1; Obras escogidas del P. Isla, 1; Poemas epicos, 2; Obras completas de D. Manuel José Quintana, 1; Comedias de D. Juan Ruiz de Alarcón, 1; Historiadores de sucesos particulares, 2; Historiadores primitivos de Indias, 2; Romancero y cancionero sagrados, 1; Libros de Caballerías, 1; Escritores del siglo xvi, 2; Obras de D. Francisco de Quevedo Villegas, tomo primero y segundo, 2; Comedias escogidas de Frey Lope Félix de Vega Carpio, 4; Obras no dramáticas en prosa y verso, de Frey Lope Félix de Vega Carpio, 1; Obras de Saavedra Fajardo y Pedro Fernandez Navarrete, 1; Obras del P. Juan de Mariana, 2; Poetas liricos de los siglos xvi y xvii, 2; Curiosidades bibliográficas, 1; Comedias escogidas de D. Agustín Moreto y Cabaña, 1; Dramaticos contemporaneos de Lope de Vega, 2; La gran conquista de Ultramar, 1; Obras de don Gaspar Melchor de Vojellanos, 2; Dramaticos posteriores a Lope de Vega, 1; Escritores en prosa anteriores al siglo xv, 2; Escritos de Santa Teresa de Jesus, 2; Comedias escogidas de don Francisco de Rojas, 1; Obras escogidas del padre Pejó, 1; Poetas castellanos anteriores al siglo xv, 2; Autos sacramentales, 1; Obras originales del conde de Floridablanca, 1; Obras escogidas del P. Pedro Rivadeneira, 1; Poetas liricos del siglo xvii, primero y segundo, 2.

GRANDE MAISON

D'EXPORTATION, DE COMMISSION,

de transit et de transport pour toutes les villes d'Espagne, d'Italie, de l'Algérie, de l'Égypte et autres du littoral de la Méditerranée: transports pour toute la France et le Nord de l'Europe:

9, Place de la Bourse, 9

MARSEILLE

Adresser lettres, communications et avis à son représentant à Marseille, M. Maison-Dieu Laforge.

Pour tout ce qui concerne l'Espagne, on peut s'adresser par lettre à l'administrateur du journal, calle de las Hileras, 16, Madrid.

Seule maison de Marseille où se trouve un entrepôt des véritables vins d'Espagne et autres produits espagnols.

Les vins de Xérès et de Malaga sont d'une classe extra-supérieure. Leur pureté et l'authenticité de leur origine sont garanties.

Expéditions pour toute la France, l'Italie et le Nord de l'Europe.

BAZAR DE LA PUERTA DEL SOL

45, PUERTA DEL SOL, 45

Acera de la calle de Alcalá

Spécialité en articles de bureaux.

Papier à lettre d'Angoulême et enveloppes.

Papier anglais, véritable Creamcolor.

Timbres en couleurs et haut relief gravés sur cuivre ou acier, comme également tout genre de lithographie.

Grand choix en articles de maroquinerie, en peau de Russie, albums, portefeuilles, portemonnaie, buvards, pupitres, nécessaires et articles de voyage.

Petits bronzes d'art, et autres objets de fantaisie.

Nous engageons nos lecteurs à visiter le magnifique établissement de meubles de luxe de

EDOUARD BAUDEVIN

68 Calle de Alcalá 68.

IMPRENTA DE L'ESPAGNE NOUVELLE

calle de las Hileras, num. 16.